

Plan Régional Santé-environnement 4 Occitania (2023 – 2028)

VERSION EN CONSULTATION

Sommaire

Edito.....	3
Contexte et modalités d'élaboration du PRSE 4 Occitanie.....	4
Contexte national : le Plan National Santé-Environnement	4
Les grands enjeux du PRSE 4	4
La santé-environnement en Occitanie	7
L'élaboration du PRSE 4 Occitanie	9
Les 10 objectifs du PRSE 4 Occitanie	13
Axe 1 : Informer, former et éduquer à la santé-environnement	15
Objectif 1.1 : Développer les compétences pédagogiques en santé-environnement de l'ensemble des professionnels de santé et des secteurs socio-éducatif et médico-social	15
Objectif 1.2 : Mobiliser et accompagner les collectivités dans leur rôle de relais de la santé-environnement	19
Objectif 1.3 : Mobiliser les citoyens sur les sujets de santé-environnement et renforcer leur pouvoir d'agir	21
Axe 2 : Promouvoir un urbanisme, un aménagement du territoire et des mobilités favorables à la santé	24
Objectif 2.1 : Intégrer les enjeux de santé et d'adaptation au changement climatique dans les plans et projets d'aménagement	25
Objectif 2.2 : Encourager les mobilités actives	28
Axe 3 : Prévenir et limiter les risques sanitaires liés aux milieux extérieurs, dans le respect des écosystèmes et de la biodiversité	30
Objectif 3.1 : Prévenir les risques environnementaux liés à l'eau, l'air, aux sols (produits phytosanitaires, perturbateurs endocriniens, etc.)	31
Objectif 3.2 : Surveiller et prévenir les risques engendrés par l'implantation d'organismes à enjeux pour la santé, tels que ceux responsables de maladies vectorielles et zoonoses	36
Axe 4 : Prévenir et limiter les risques sanitaires liés aux milieux intérieurs	41
Objectif 4.1 : Faire connaître l'impact des milieux intérieurs sur la santé	42
Objectif 4.2 : Améliorer la capacité des professionnels à prendre en compte l'impact des milieux intérieurs sur la santé	45
Objectif 4.3 : Prévenir les risques auditifs chez les jeunes	50
Annexes	54
Lexique	54
Membres du GRSE	56
Acronymes.....	60

Edito

[A venir]

VERSION EN CONSULTATION

Contexte et modalités d'élaboration du PRSE 4 Occitanie

Contexte national : le Plan National Santé-Environnement

Le Plan Régional Santé-Environnement 4ème génération d'Occitanie constitue la déclinaison régionale du 4ème Plan National Santé-Environnement (PNSE), comme le prévoit les articles L.1311-6 et L.1311-7 du Code de la Santé Publique.

Copiloté par les ministères de la Santé et de la Prévention et de la Transition écologique, le Plan National Santé-Environnement est un document cadre définissant les grands enjeux pour la France en matière de santé-environnement pour les cinq prochaines années.

Le 4ème PNSE, lancé en mai 2021, poursuit 4 objectifs :

- S'informer, se former et informer sur l'état de son environnement et les bons gestes à adopter pour sa santé et celle des écosystèmes
- Réduire les expositions environnementales affectant la santé humaine et celle des écosystèmes sur l'ensemble du territoire
- Démultiplier les actions concrètes menées par les collectivités dans les territoires
- Mieux connaître les expositions et les effets de l'environnement sur la santé des populations et des écosystèmes

Chacun de ces objectifs est décliné en actions concrètes à mettre en œuvre pour agir sur les risques en santé-environnement.

Les enjeux prioritaires définis dans le PNSE 4 fixent un cadre pour l'élaboration des Plans Régionaux Santé-Environnement, qui doivent s'inscrire en cohérence de la stratégie nationale tout en tenant compte des facteurs de risques spécifiques de leur territoire.

Les grands enjeux du PRSE 4

Le 4ème Plan Régional Santé-Environnement de la région Occitanie a pour ambition de **poursuivre la mise en synergie des acteurs du territoire** œuvrant pour la santé humaine, pour la santé animale, et pour la préservation de l'environnement.

De fait, les différentes mesures du plan seront mises en place au travers de la **collaboration d'un large panel de structures et d'organisations**, allant des associations aux établissements de santé, en passant par les collectivités, les universités, les observatoires et instituts de recherche, ou bien encore les professionnels.

Le PRSE 4 vise également à **mettre en lumière les initiatives déjà en cours dans la région**, afin d'encourager les porteurs de ces actions, avec pour objectif d'**inspirer et d'inciter les**

collectivités, les professionnels et les citoyens à devenir des acteurs de la santé-environnement, en agissant au niveau local.

Le PRSE 4 s'inscrit dans la continuité du PRSE 3 en reprenant une structuration des mesures en quatre axes :

- Informer, former et éduquer à la santé-environnement
- Promouvoir un urbanisme, un aménagement du territoire et des mobilités favorables à la santé
- Prévenir et limiter les risques sanitaires liés aux milieux extérieurs, dans le respect des écosystèmes et de la biodiversité
- Prévenir ou limiter les risques sanitaires liés aux milieux intérieurs

Le plan repose également sur **quatre principes clefs**, qui ont guidé le choix des objectifs à y faire figurer et leurs modalités de mise en œuvre. Ces principes sont les suivants :

Une seule santé : Les objectifs et mesures opérationnelles du PRSE 4 doivent permettre, dans une approche intégrée, la mise en place d'actions pour limiter les expositions et les risques pour les hommes, pour les animaux et pour les écosystèmes, selon le concept "une seule santé" (One Health, cf. encart ci-dessous).

La notion de territorialisation : Le PRSE 4 doit permettre d'initier des actions pour répondre de façon spécifique aux différents enjeux rencontrés sur les territoires, au niveau local. A titre d'exemples, les collectivités et les contrats locaux de santé doivent être des acteurs clefs à mobiliser pour décliner les mesures du plan dans les territoires, afin que celles-ci puissent s'appuyer sur les acteurs de terrain locaux et répondre au mieux aux problématiques identifiées.

La question de la résilience au changement climatique : Les mesures opérationnelles du plan prennent en compte les enjeux liés au changement climatique, afin d'initier des actions pour renforcer la résilience des territoires et réduire l'impact des activités humaines sur l'environnement, et notamment l'émission de gaz à effet de serre.

La lutte contre les inégalités sociales et environnementales de santé : Les mesures du PRSE 4 devront, lorsque cela s'y prête, être conduites de façon à répondre aux besoins spécifiques des personnes en situation de précarité et/ou surexposées aux facteurs de risques environnementaux susceptibles de produire des effets sur la santé.

UNE SEULE SANTE

Pour la première fois, le PNSE intègre le principe “Une seule santé”, qui constitue l’un des enjeux transversaux du PRSE 4 Occitanie.

« Une seule santé » est un concept promouvant une approche pluridisciplinaire et globale des enjeux sanitaires. Mis en avant depuis le début des années 2000, il promeut la prise en compte des liens étroits qui unissent santé humaine, santé animale, et état écologique global. Ces interconnexions complexes doivent être prises en compte lors des prises de décisions sur le plan sanitaire ou environnemental, afin d’équilibrer et d’optimiser durablement la santé de l’ensemble des écosystèmes.

Le concept “Une seule santé” (en anglais “One Health”) fait l’objet d’une alliance quadripartite depuis 2010 entre l’Organisation mondiale de la santé (OMS), l’organisation mondiale de la santé animale (OMSA), l’Organisation des Nations Unies pour l’agriculture et l’alimentation (FAO) et le Programme des Nations Unies pour l’environnement (PNUE). Les dirigeants de l’Alliance quadripartite exhortent tous les pays et les principales parties prenantes à promouvoir et à appliquer certaines mesures prioritaires en santé-environnement.

VERSION EN CONSULTATION

La santé-environnement en Occitanie

L'Occitanie en quelques chiffres...



4ème région de France la plus peuplée, avec 6 101 005 habitants

2ème région de France métropolitaine en termes d'attractivité démographique

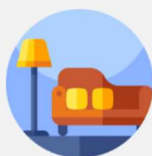
2ème région agricole de France

L'une des régions les plus riches en matière de **biodiversité**

Le bassin méditerranéen : l'un des 34 hotspots de la biodiversité identifiés dans le monde

1

Espaces intérieurs et santé en Occitanie



Insalubrité des logements : 180 000 logements potentiellement indignes (1 logement sur 20)

Radon dans l'habitat : 780 000 habitants potentiellement exposés

Amiante : 2 488 maladies professionnelles liées à l'amiante déclarées en 2020

2

Eau et santé en Occitanie



Eau potable : 98% de la population alimentée par une eau de bonne qualité bactériologique, 86.5% de la population alimentée par une eau de bonne qualité et conforme à la réglementation pour les pesticides toute l'année.

Eaux de loisirs : 100% des eaux de baignade en mer (154 sites contrôlés) et 92% des eaux de baignade en eau douce (298 sites contrôlés) sont classées en bonne, voire en excellente qualité en Occitanie (2022)

Sécheresse : en 2023, 10 départements concernés par des arrêtés préfectoraux de vigilance, d'alerte ou de crise avec risque de dégradation de la qualité associé

3

¹ INSEE, décembre 2021

INSEE, janvier 2020

Recensement agricole 2020, DRAAF

Élaboration de la Stratégie régionale pour la biodiversité de la région Occitanie, octobre 2018

² Fondation Abbé Pierre Occitanie, 2023

ARS Occitanie

PRST, 2020

³ ARS Occitanie

Ministère de la transition écologique, 2023

Qualité des sols et santé en Occitanie



Sites et sols pollués : 366 sites avec pollution des sols suspectées ou avérées

Anciens sites miniers : 30% du total national, Haute-Garonne, Ariège, Aude et Gard

4

Air extérieur et santé en Occitanie



Pollution aux particules : 480 décès par an

Dioxyde d'azote : Entre 2900 et 5950 personnes exposées de façon chronique à des dépassements de valeurs limites en 2021

Episodes de pollution (particules fines, ozone) : 31 jours en 2021 (exposition ponctuelle) **Ozone** : 80% de la population exposée à des dépassements de l'objectif de qualité

Pesticides dans l'air : 27 pesticides quantifiés sur l'ensemble des sites de mesure en 2019-2020

5

Maladies vectorielles et espèces envahissantes en Occitanie



Moustique tigre : 90% de la population régionale concernée- 5 foyers de transmission autochtone d'arboviroses en 2022

Ambroisie : 15% des communes touchées, en progression

Espèces Exotiques Envahissantes : 4 fois plus d'introductions en Occitanie en 40 ans

6

Produits phytosanitaires et santé en Occitanie



Produits phytopharmaceutiques : 14% des ventes nationales. Environ 15% avec substances CMR (cancérogènes et/ou mutagènes et/ou toxiques pour la reproduction) dont certaines sont des perturbateurs endocriniens.

7

⁴ Base de données BASOL 49

⁵ Santé Publique France, 2021

Evaluation des pesticides dans l'air ambiant en Occitanie ATMO, Campagne 2019 – 2020 ATMO, 2021

Bilan annuel 2021, ATMO

⁶ ARS, 2023

Stratégie Régionale relative aux EE, Conservatoire d'espaces naturels Occitanie, 2021

⁷ ARS, 2023

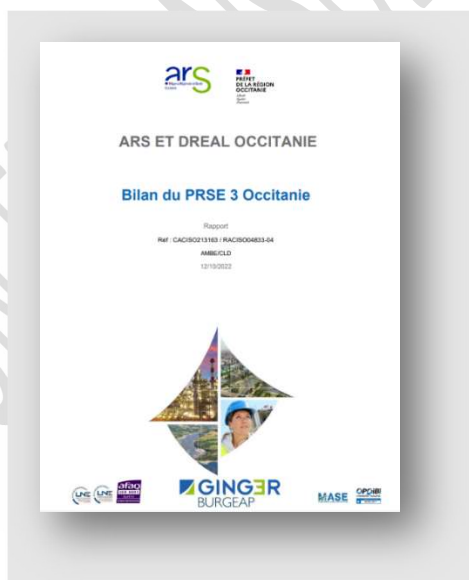
L'élaboration du PRSE 4 Occitanie

Le 4ème Plan Régional Santé-environnement de l'Occitanie (2023 – 2028) s'inscrit ainsi dans la continuité des PRSE 1 et 2 des ante-régions (Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées) et du PRSE 3 de la nouvelle région unifiée. Les objectifs opérationnels fixés prennent en compte :

- Le bilan du PRSE 3 (2017 – 2021)
- Les résultats de la consultation citoyenne (mai – septembre 2022)
- Les priorités identifiées lors des ateliers d'écriture (février - avril 2023)

Le bilan du PRSE 3

Le PRSE 3 (2017 – 2021) a fait l'objet d'un bilan en 2022, afin de tirer des enseignements de sa mise en œuvre (points forts, axes d'amélioration, opportunités). Consultable sur le site PRSE Occitanie⁸, il a été réalisé par le bureau d'étude GINGER BURGEAP, mandaté par l'ARS Occitanie et la DREAL Occitanie, afin de disposer d'un bilan évaluatif indépendant.



Ce bilan contient une fiche de synthèse pour chacune des mesures du plan, présentant les actions mises en œuvre, précisant le niveau de satisfaction des pilotes, et intégrant un score de réussite de la mesure selon un barème défini.

Le bilan du PRSE 3 proposait des perspectives d'amélioration en vue du prochain plan. Elles ont été prises en compte lors des travaux d'élaboration du PRSE 4. A titre d'exemples :

- **Impliquer davantage de pilotes relevant du monde associatif, des industries, des instituts de recherche** : que cela soit pour la définition des objectifs du plan ou la mise en œuvre des mesures, il est bénéfique que davantage d'acteurs de terrain

⁸ Bilan du PRSE 3 Occitanie, 2022, DREAL et ARS

soient impliqués dans le PRSE 4, afin de capitaliser sur leurs compétences techniques et leur connaissance des enjeux des territoires.

- **Ajouter la thématique des perturbateurs endocriniens** : si des lauréats aux appels à projets 2018-2021 ont été financés sur cette thématique, cette dernière n'était pas mentionnée dans le PRSE 3 (sujet relativement nouveau en France au moment de l'élaboration du plan), et doit ainsi figurer dans le PRSE 4.
- **Mettre en œuvre davantage d'actions opérationnelles, et non uniquement des actions de sensibilisation** : la majorité des actions du PRSE 3 étaient des tâches de sensibilisation, et les entretiens menés lors du bilan ont montré que les acteurs ont regretté qu'une place mineure ait été accordée à des actions plus opérationnelles (ex. : distribution de kits pour la réalisation de diagnostics de pollution au radon).

La consultation citoyenne

Une enquête grand public préalable à l'élaboration du futur Plan Régional Santé-environnement 4 (PRSE Occitanie) s'est tenue de mai à septembre 2022. Cette enquête a été l'occasion d'inaugurer la nouvelle plateforme de la Fabrique citoyenne en santé Occitanie. Elle a été lancée à l'initiative de l'ARS Occitanie et de la DREAL Occitanie afin de donner de l'ampleur à une démarche de consultation citoyenne sur les questions de santé environnement au cœur de nos territoires.

L'enquête a été mise en ligne pendant 4 mois, du 13 mai au 14 septembre 2022, et a recueilli 751 réponses. Les principaux enseignements sont présentés ci-dessous.

Niveaux perçus d'information les plus élevés (sur 18 sujets proposés) :

- changement climatique (6,7/10)
- insectes vecteurs de maladies (6/10)
- qualité des eaux de baignade (5,6)

Thèmes jugés les plus importants (sur 18 sujets proposés) :

- changement climatique
- perturbateurs endocriniens
- qualité de l'air extérieur
- pesticides
- qualité de l'eau du robinet

Niveaux perçus d'information les plus bas (sur 18 sujets proposés) :

- radon (2,6/10)
- ondes électromagnétiques (3,7/10)
- qualité air intérieur (3,7/10)
- plantes invasives (3,7/10)

Connaissance du Plan Régional Santé-Environnement 3 en Occitanie

- Sur les 751 répondants, **30,4% (228) ont indiqué connaître les priorités régionales formulées dans le PRSE** et parmi ces derniers, 199 ont précisé comment ils en avaient entendu parler.
- Sur l'ensemble des répondants, la **source d'information** de loin la plus répandue est le **réseau professionnel ou le cadre scolaire** qui est cité dans 144 réponses (72,4%).

Les participants ont également formulé des propositions d'actions à mettre en œuvre pour prévenir et agir sur les risques en santé-environnement. Ces actions relevaient de trois catégories :



Les ateliers d'écriture du Groupe Régional Santé-Environnement

Les objectifs et mesures figurant dans le PRSE 4 sont le fruit de travaux concertés des membres du Groupe Régional Santé-Environnement (GRSE), qui se sont déroulés de février à juin 2023.

Le GRSE est une instance rassemblant un nombre important d'acteurs locaux, issus de structures variées (associations, professionnels de santé, du bâtiment, agences d'urbanisme, collectivités, services de l'Etat etc.) et représentatifs de la communauté santé-environnement de la région Occitanie. Sa composition s'est vue enrichie depuis le PRSE 3, avec de nouveaux acteurs ayant accepté de participer aux travaux. Le détail des participants figure en annexe du plan.

Le GRSE comprend pour les 5 prochaines années :

- des académies et universités
- des administrations et agences d'État
- des collectivités territoriales
- des associations (protection de l'environnement, consommateurs, etc.)
- des coordonnateurs de contrats locaux de santé
- des CHU et cliniques
- des professionnels de santé et représentants de professionnels de santé
- des professionnels du bâtiment
- des réseaux
- etc...

Organisé en 4 groupes de travail qui se sont réunis à 4 reprises de février à juin 2023, le GRSE a été chargé d'identifier les thématiques prioritaires à intégrer au plan, et de les rédiger sous forme d'objectifs opérationnels et de mesures à mettre en œuvre. Ces 4 groupes de travail correspondent aux 4 axes du PRSE 4.

En 2023, le GRSE c'est près d'une **centaine d'acteurs** mobilisés pour l'élaboration du PRSE 4 et répartis en **4 groupes de travail**

Ces travaux se sont déroulés dans une démarche participative et intersectorielle, chaque groupe de travail rassemblant des acteurs d'une typologie variée et intervenant sur des thématiques différentes. Les ateliers se sont tenus en présentiel et à distance, animés par les référents de chaque axe. Ces référents étaient chargés de suivre l'avancée de l'élaboration des objectifs de l'axe, de cadrer les travaux, et d'apporter leur expertise.

Le GRSE s'est réuni à différentes reprises pour ces travaux d'élaboration du plan :

- Le 14 février, à Lézignan-Corbières, à l'occasion de la journée de lancement du PRSE 4, réunion en plénière puis en groupes de travail pour le premier atelier d'écriture
- Le 28 mars, en distanciel, pour le second atelier d'écriture
- Le 11 avril, en distanciel, pour le troisième atelier d'écriture
- Le 7 juin, en distanciel, pour la réunion de synthèse des travaux d'écriture

Les 10 objectifs du PRSE 4 Occitanie

Le PRSE 4 Occitanie définit 10 objectifs prioritaires, déclinés en 28 mesures opérationnelles.

Axe 1 Informer, former et éduquer à la santé-environnement

Objectif 1.1 : Développer les compétences pédagogiques en santé-environnement de l'ensemble des professionnels de santé et des secteurs socio-éducatif et médico-social

Mesure 1.1.1 : Développer une école de la santé-environnement pour les professionnels de santé et des secteurs socio-éducatif et médico-social

Mesure 1.1.2 : Mettre à disposition des professionnels de santé et des secteurs socio-éducatif et médico-social du territoire des ressources en santé-environnement

Mesure 1.1.3 : Accompagner et mettre en réseau les professionnels des secteurs sanitaires, médico-social et socio-éducatif menant des projets en santé-environnement

Objectif 1.2 : Mobiliser et accompagner les collectivités dans leur rôle de relais de la santé-environnement

Mesure 1.2.1 : Favoriser la mise en réseau, le partage d'expériences et la mutualisation entre les collectivités territoriales / élus territoriaux engagés en matière de santé-environnement

Mesure 1.2.2 : Sensibiliser, former et accompagner les personnels et élus des collectivités en matière de santé-environnement

Objectif 1.3 : Mobiliser les citoyens sur les sujets de santé-environnement et renforcer leur pouvoir d'agir

Mesure 1.3.1 : Sensibiliser les citoyens dès le plus jeune âge via les acteurs relais

Mesure 1.3.2 : Renforcer la mobilisation citoyenne en faveur de la santé-environnement

Mesure 1.3.3 : Renforcer la participation citoyenne dans le cadre de l'ensemble des politiques publiques abordant des enjeux de santé-environnement

Axe 2 Promouvoir un urbanisme, un aménagement du territoire et des mobilités favorables à la santé

Objectif 2.1 : Intégrer les enjeux de santé et d'adaptation au changement climatique dans les plans et projets d'aménagement

Mesure 2.1.1 : Promouvoir l'intégration d'une dimension "santé" (dont la lutte contre les inégalités sociales de santé) aux documents de planification territoriale et projets d'aménagement

Mesure 2.1.2 : Adapter le cadre de vie au changement climatique (espaces verts, îlots de fraîcheur, désimperméabilisation des sols...)

Objectif 2.2 : Encourager les mobilités actives

Mesure 2.2.1 : Favoriser le développement des aménagements sécurisés et des services associés dans l'espace public

Mesure 2.2.2 : Sensibiliser et communiquer sur l'impact favorable des mobilités actives sur la santé et sur l'environnement

Axe 3 Prévenir et limiter les risques sanitaires liés aux milieux extérieurs, dans le respect des écosystèmes et de la biodiversité

Objectif 3.1 : Prévenir les risques environnementaux liés à l'eau, à l'air, aux sols (produits phytosanitaires, perturbateurs endocriniens, etc.)

Mesure 3.1.1 : Améliorer la connaissance et informer sur les risques environnementaux liés à l'usage des médicaments, des produits phytopharmaceutiques, des biocides et des détergents

Mesure 3.1.2 : Prévenir l'exposition aux risques chimiques et aux sols chargés en métaux autour des sites industriels et anciens sites miniers

Mesure 3.1.3 : Encourager la réduction du recours aux produits phytosanitaires et contribuer à restaurer la qualité des milieux extérieurs (air, eau, sols...)

Mesure 3.1.4 : Protéger la ressource en eau dans le contexte du changement climatique

Objectif 3.2 : Surveiller et prévenir les risques engendrés par l'implantation d'organismes à enjeux pour la santé, tels que ceux responsables de maladies vectorielles et zoonoses

Mesure 3.2.1 : Renforcer la surveillance des risques zoonotiques (notamment liés aux changements climatiques) et les liens entre les acteurs de la recherche et de la santé humaine, animale et environnementale

Mesure 3.2.2 : Améliorer la sensibilisation, l'information et la formation des professionnels de santé à la détection et à la prise en charge des maladies vectorielles et des risques allergènes

Mesure 3.2.3 : Informer, sensibiliser et former les acteurs chargés de la gestion des espèces exotiques envahissantes (EEE) et de la prévention des risques associés

Mesure 3.2.4 : Sensibiliser la population aux zoonoses (leptospirose, fièvre Q, etc.), aux maladies vectorielles (maladie de Lyme, dengue, etc.) et aux risques allergènes

Axe 4 Prévenir et limiter les risques sanitaires liés aux milieux intérieurs

Objectif 4.1 : Faire connaître l'impact des milieux intérieurs sur la santé

Mesure 4.1.1 : Sensibiliser le grand public au lien entre les milieux intérieurs et la santé

Mesure 4.1.2 : Mettre en œuvre des actions de prévention auprès des citoyens de demain

Objectif 4.2 : Améliorer la capacité des professionnels à prendre en compte l'impact des milieux intérieurs sur la santé

Mesure 4.2.1 : Accompagner les professionnels du bâtiment au "construire et au rénover sain"

Mesure 4.2.2 : Sensibiliser les gestionnaires de bâtiments, les responsables des achats et les personnels agents d'entretien et de maintenance sur le lien entre bâtiment et santé et accompagner l'évolution de leurs pratiques

Mesure 4.2.3 : Développer, promouvoir et pérenniser la fonction de conseiller médical en environnement intérieur (CMEI) et de conseiller habitat et santé (CHS)

Objectif 4.3 : Prévenir les risques auditifs chez les jeunes

Mesure 4.3.1 : Sensibiliser les enfants et les adolescents en milieu scolaire aux risques auditifs liés à l'écoute de la musique amplifiée

Mesure 4.3.2 : Agir auprès du milieu festif et du grand public

Mesure 4.3.3 : Agir auprès des concepteurs, gestionnaires et usagers des bâtiments

Axe 1 : Informer, former et éduquer à la santé-environnement

L'axe 1 du PRSE 4 est un axe transverse à l'ensemble du plan. Il vise à fournir aux professionnels, aux collectivités et aux citoyens, les connaissances et les compétences qui leur permettront d'agir sur l'environnement et la santé. Cet axe est composé de trois objectifs s'adressant aux cibles suivantes :

- les professionnels de santé et les professionnels des secteurs socio-éducatif et médico-social,
- les collectivités territoriales,
- les citoyens.

Pour mener à bien ces objectifs, le PRSE 4 prévoit des mesures pour informer, former, éduquer, mobiliser, engager la participation citoyenne, et mettre en réseau.

Des précisions sur ces différents termes sont apportées dans le lexique présent en annexe du document.

Objectif 1.1 : Développer les compétences pédagogiques en santé-environnement de l'ensemble des professionnels de santé et des secteurs socio-éducatif et médico-social

L'axe 1 prévoit de mener des actions en direction des professionnels de santé et des professionnels des secteurs socio-éducatif et médico-social, pour qu'ils puissent acquérir ou renforcer leurs connaissances et compétences en santé-environnement. A terme, l'objectif est de faire de ces professionnels de véritables relais de sensibilisation et de formation en matière de santé-environnement auprès de leur public.

Mesure 1.1.1	Développer une école de la santé-environnement pour les professionnels de santé et des secteurs socio-éducatif et médico-social
<p>Les enjeux</p> <p>Aujourd'hui, le champ santé-environnement est une thématique partiellement présente dans les référentiels de formation initiale des professionnels de santé. En formation continue, elle représente une part très faible des formations labellisées "Développement Professionnel Continu".</p> <p>L'objectif de cette mesure est de permettre aux professionnels de santé, du médico-social et du secteur socio-éducatif de mieux appréhender le lien entre la santé et l'environnement, d'adapter leur posture professionnelle et leur contenu pédagogique. Ils pourront ainsi transmettre les gestes à adopter pour préserver sa santé et celles des autres, et promouvoir ces connaissances et ces comportements auprès des publics qu'ils côtoient ou prennent en charge.</p> <p>Cette mesure revêt deux principaux enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intégrer et développer les thématiques de santé-environnement dans la formation initiale et continue des professionnels de manière transversale, en décloisonnant l'enseignement santé-environnement et la formation scientifique, pour que ces thématiques soient inscrites dans leur pratique. • Renforcer et développer les parcours spécialisés en santé-environnement, notamment les diplômes universitaires (DU) existants, pour constituer un vivier de formateurs experts. 	
<p>Mots clefs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Enseignement • Formation 	<p>Les publics et/ou territoire cibles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Professionnels de santé et du médico-social • Professionnels du secteur socio-éducatif • Universités
<p>Exemples d'actions concrètes à mettre en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaboration d'un référentiel de compétences en santé-environnement pour les professionnels de santé • Renforcement des modules de santé-environnement et développement durable dans les DU ouverts aux professionnels de santé • Création d'un DU sur l'éco-conception des soins • État des lieux des services sanitaires en santé • Mise en place de formations continues en santé-environnement adaptées aux spécificités des territoires et en interprofessionnalité • Formations santé-environnement pour les autres professionnels (petite enfance, protection maternelle et infantile, crèches, éducation nationale, travailleurs sociaux, entreprises, associations...) • Mise en place d'un consortium relative au déploiement d'une école en santé-environnement, regroupant l'ARS, les universités, l'éducation nationale, les organismes de formation des publics socio-éducatifs, les établissements de santé (CRPPE), le conseil régional 	
<p>Exemples d'indicateurs à suivre</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de nouvelles formations mises en place • Nombre de formations réalisées • Nombre de professionnels formés 	
<p>Potentiels partenaires</p> <p>ARS, DGS, EHESP, Universités, Direction Grand Projet Toulouse, Direction Programme structurant Montpellier, IREPS, GRAINE, DRAPPS, Mutualité Française, CNFPT, Éducation Nationale</p>	

Mesure 1.1.2	Mettre à disposition des professionnels de santé et des secteurs socio-éducatif et médico-social du territoire des ressources en santé-environnement	
<p>Les enjeux</p> <p>La question de la ressource dans les champs de la prévention et de l'éducation est majeure, elle concerne autant la recherche de qualité pédagogique que la montée en compétence des acteurs, le partage et la mise à disposition de ressources. Ayant vocation à accompagner le déploiement quantitatif et qualitatif d'actions en santé-environnement, elle est également un des piliers d'une dynamique de réseau.</p> <p>Le champ santé-environnement est complexe, tout comme les pédagogies associées. Une approche rigoureuse des différents sujets nécessite la mise en lumière et le croisement de diverses connaissances, enjeux scientifiques et approches pédagogiques.</p>		
<p>Mots clefs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Professionnels de santé, du médico-social et socio-éducatif 	<p>Les publics et/ou territoire cibles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Professionnels de santé et du médico-social • Professionnel du secteur socio-éducatif 	
<p>Exemples d'actions concrètes à mettre en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaboration d'un outil permettant d'élaborer des diagnostics santé-environnement à l'échelle d'un territoire (lien avec Atlasanté) • Prise en compte des enjeux de santé-environnement dans les projets de santé des dispositifs d'exercice coordonné (MSP, CPTS...) • Promotion des outils DAC, CLS, CPTS comme catalyseur d'actions en santé-environnement • Recensement de l'ensemble des outils qui mettent à disposition des ressources en santé-environnement • Utilisation du site internet ressources Agir-ese, ayant vocation à fournir des ressources informatives, pédagogiques, méthodologiques sur la plupart des thématiques en éducation et promotion de la santé-environnement (ex : recensement des événements et acteurs régionaux en éducation et promotion de la santé-environnement) • Proposition aux infirmiers étudiants de réaliser des stages en lien avec la santé-environnement 		
<p>Exemples d'indicateurs à suivre</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de ressources intégrées sur Agir-ese • Nombre de visiteurs sur le site Agir-ese • Durée des visites • Nombre de téléchargements 		
<p>Potentiels partenaires</p> <p>R²ESE, GRAINE, IREPS, EHESP</p>		

Mesure 1.1.3	Accompagner et mettre en réseau les professionnels des secteurs sanitaires, médico-social et socio-éducatif menant des projets en santé-environnement	
<p>Les enjeux</p> <p>Renforcer l'appropriation des enjeux santé-environnement par et pour les citoyens nécessite de s'appuyer sur des acteurs relais.</p> <p>Les acteurs relais santé-environnement sont les organisations ou personnes susceptibles de pouvoir informer, sensibiliser, ou former à cette thématique. Il peut s'agir d'éducateurs issus du monde associatifs ou de collectivités territoriales, d'enseignants, de professionnels de santé, de travailleurs sociaux, de consultants en entreprises, d'élus, de professionnels de l'habitat, de l'aménagement ou du cadre de vie, de professionnels de l'agriculture, etc.</p> <p>Pour cette mesure, les acteurs relais visés sont les professionnels des secteurs sanitaires, médico-social et socio-éducatif. Elle vise à les accompagner pour décloisonner leurs interventions et projets en santé-environnement, et à les mettre en réseau pour informer et sensibiliser le public dans une approche complémentaire.</p>		
<p>Mots clés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Professionnels de santé, du médico-social et socio-éducatif • Dynamique de réseau 	<p>Les publics et/ou territoire cibles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Professionnels de santé et du médico-social • Professionnel du secteur socio-éducatif 	
<p>Exemples d'actions concrètes à mettre en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de journées de rencontres régionales / journées de rencontres territorialisées • Diffusion et valorisation d'initiatives inspirantes • Cartographie des actions et des acteurs dans Agir-ese • Mise à disposition de ressources au travers d'Agir-ese • Diffusion de fiches méthodes éducatives • Accompagnement méthodologique des professionnels • Mise en place de formations • Élaboration de webinaires sur des sujets de santé-environnement à destination des acteurs relais • Diffusion de newsletters 		
<p>Exemples d'indicateurs à suivre</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre et types d'actions de réseau déployées • Nombre d'acteurs relais mobilisés • Types d'acteurs relais mobilisés 		
<p>Potentiels partenaires</p> <p>GRAINE Occitanie, IREPS, réseaux EDD départementaux, fédérations d'éducation populaire</p>		

Objectif 1.2 : Mobiliser et accompagner les collectivités dans leur rôle de relais de la santé-environnement

Les collectivités territoriales sont également une cible privilégiée de l'axe 1 du PRSE étant donné le rôle majeur qu'elles peuvent avoir sur l'environnement dans lequel nous vivons, par les différentes politiques publiques qu'elles mènent sur leur territoire. L'enjeu est de les mobiliser et de les accompagner dans leur rôle de relais de la santé-environnement. Cela passe par leur mise en réseau, le partage d'expériences, ainsi que par la sensibilisation et la formation des élus.

Mesure 1.2.1	Favoriser la mise en réseau, le partage d'expériences et la mutualisation entre les collectivités territoriales / élus territoriaux engagés en matière de santé-environnement
<p>Les enjeux</p> <p>Les collectivités territoriales jouent un rôle majeur dans le domaine de la santé-environnement au travers de leurs compétences (urbanisme, habitat, déplacements, développement économique, social, etc.) et des politiques publiques qu'elles déploient au plus près des citoyens. Pour contribuer au renforcement de leur pouvoir d'agir dans ce domaine, il convient les accompagner, de favoriser leur mise en réseaux et le partage d'expériences, et de coordonner leurs interventions afin de mettre en place des synergies.</p>	
<p>Mots clefs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Collectivités, élus • Services d'urbanisme et d'aménagement du territoire 	<p>Les publics et/ou territoire cibles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Collectivités territoriales • Agents et élus (communes, EPCI, départements, région)
<p>Exemples d'actions concrètes à mettre en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recueil des perceptions des collectivités quant à leur rôle dans le domaine de la santé-environnement, et de leurs besoins • Recensement des actions des collectivités sur la plateforme collaborative Agir-ese • Mise en place de réunions interservices au sein de collectivités territoriales sur des projets identifiés en santé-environnement • Partage d'expérience entre collectivités sur des sujets de santé-environnement • Promotion de la plateforme de l'ADEME "territoire engagé transition écologique" et de la plateforme territoire environnement santé « expertises-territoires.fr » développée par le CEREMA • Développement d'une base méthodologique pour intégrer la santé-environnement dans leurs politiques, programmes ou plans d'action 	
<p>Exemples d'indicateurs à suivre</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre et type d'actions de réseau déployées • Nombre de collectivités territoriales mobilisées • Nombre d'actions recensées dans la plateforme Agir-ese 	
<p>Potentiels partenaires : R²ESE, GRAINE, collectivités, DDARS, IREPS, DRAPPS, ARS, CLS, CEREMA</p>	

Mesure 1.2.2	Sensibiliser, former et accompagner les personnels et élus des collectivités en matière de santé-environnement	
<p>Les enjeux</p> <p>Les questions sanitaires et environnementales ne font pas directement partie des compétences des communes et des intercommunalités. Cette mesure vise ainsi à informer les élus sur le lien entre la santé des habitants et leur environnement et à les inciter à mettre en place des actions sur leur territoire.</p> <p>Au-delà d'une simple sensibilisation, il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer un argumentaire (ou un discours) scientifiquement fondé et non partisan, • D'identifier et de faire connaître les outils pertinents tels que Urban-ISS, Isadora, les guides du CEREMA et de l'AUAT (nécessité d'outils simples à mettre en œuvre), • Développer un tissu de professionnels en mesure de répondre aux attentes, • D'envisager des moyens financiers (AAP par exemple), pour convaincre les collectivités (élus et techniciens), les bailleurs sociaux et les aménageurs d'investir ce champ et d'introduire un prisme santé-environnement et la prise en compte des services écosystémiques dans les décisions. 		
<p>Mots clés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Collectivités, élus • Services d'urbanisme • Aménagement du territoire 	<p>Les publics et/ou territoire cibles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Collectivités territoriales, agents et élus • Bailleurs sociaux, et aménageurs plus généralement • Parcs naturels régionaux, pôles d'équilibre territoriaux, syndicats mixtes • Acteurs de l'urbanisme (agences d'urbanisme, urbanistes libéraux, architectes...) <p>La mesure ne doit pas s'appliquer de manière uniforme au territoire régional. Il convient d'adapter les discours aux territoires en caractérisant les situations en amont (localités confrontées à d'anciennes friches industrielles, sites miniers, présence de Radon, qualité de l'air extérieur, effets du changement climatique...) pour identifier les enjeux santé-environnement.</p>	
<p>Exemples d'actions concrètes à mettre en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'ateliers webinaires santé-environnement • Création et diffusion d'un outil (type livret) d'accompagnement des collectivités • Mise en place d'une méthode pour parler santé-environnement en conseil de quartier ou conseil citoyen • Animation d'un réseau santé-environnement dans chaque département • Animation d'entretiens avec les élus communautaires pour échanger sur la place de la santé-environnementale dans leur territoire • Organisation de webinaires de présentation du site Agir-ese à l'attention des collectivités • Organisation d'une formation-action : AFEST (action de formation en situation de travail) • Désignation d'un référent santé-environnement au sein des collectivités territoriales • Communication à l'attention des élus et des agents des collectivités sur les appels à projet et autres formes de financements pouvant être mobilisés pour accompagner des projets en santé-environnement 		
<p>Exemples d'indicateurs à suivre</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de webinaires sur la santé-environnement mis en place • Nombre d'outils créés pour accompagner les collectivités • Nombre d'outils diffusés auprès des collectivités 		
<p>Potentiels partenaires : ARS, DDARS, collectivités, référents territoriaux IREPS, AUAT, URCAUE, R²ESE, GRAINE, ESPT, DRAPPS, ADEME, Associations départementales des Maires, Réseau villes santé, CLS</p>		

Objectif 1.3 : Mobiliser les citoyens sur les sujets de santé-environnement et renforcer leur pouvoir d'agir

Mesure 1.3.1	Sensibiliser les citoyens dès le plus jeune âge via les acteurs relais
<p>Les enjeux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Eduquer pour renforcer la compréhension des liens entre santé et environnement auprès des plus jeunes <p>La santé ne se définit pas par l'absence de maladie mais désigne plus généralement un état physique, mental et social de bien-être. De nombreuses recherches montrent les bienfaits de la nature sur les êtres humains, individuellement et socialement. La rencontre des enfants avec la nature (au sens large) est une nécessité, elle est constitutive de la construction de l'être en devenir, quels que soient le moment et le lieu où l'enfant se développe dans le monde. L'enfant ne peut se développer « hors sol ». Cette rencontre sensible accompagnée de connaissances, vécue avec d'autres est fondamentale et fondatrice pour chaque enfant. L'éducation dehors en renforçant les activités physiques permet de faire le lien entre sa santé et son environnement. L'éducation dehors permet également de comprendre de manière concrète le concept "une seule santé". Les politiques éducatives sont un levier à la prise en compte des bienfaits sur la santé de l'éducation dehors dans les territoires.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déployer des actions de sensibilisation s'intégrant dans des dispositifs existants <p>Les enfants et les jeunes évoluent tout au long de leur développement dans différentes structures d'accueil : crèche, RAM, établissement scolaire, , etc. De nombreux dispositifs sont associés à ces lieux d'accueil et de vie des enfants et des jeunes. L'enjeu est de renforcer la prise en compte des enjeux santé-environnement dans le cadre de dispositifs existants qui sont de potentiels vecteurs d'action de sensibilisation en santé-environnement. Les professionnels œuvrant auprès des publics jeunes sont en recherche d'outils de sensibilisation qu'ils peuvent intégrer dans le cadre de leurs champs professionnels afin d'aborder les enjeux de santé-environnement auprès de leurs publics.</p>	
<p>Mots clés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Jeunes enfants • Enfants • Jeunes 	<p>Les publics et/ou territoire cibles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Acteurs éducatifs • Enfants/ jeunes en priorité • Acteur relais : tous les acteurs en situation d'informer, de sensibiliser, d'éduquer et/ou former des publics sur des champs liés à la santé et/ou l'environnement en Occitanie
<p>Exemples d'actions concrètes à mettre en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de la dimension santé-environnement dans certains dispositifs éducatifs • Déploiement des programmes de sensibilisation sur les lieux d'accueil et de vie des enfants et des jeunes (écoles, ACM, crèche, centre jeunesse, etc.) • Intégration des aspects santé de l'éducation dehors dans les projets éducatifs de territoires • Création d'un équipement pédagogique accessible sur les 13 départements d'Occitanie aux professionnels travaillant auprès des jeunes enfants, enfants et jeunes 	
<p>Exemples d'indicateurs à suivre</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes sensibilisées au travers de l'équipement pédagogique • Nombre de territoires intégrant l'éducation dehors dans leurs politiques éducatives 	
<p>Potentiels partenaires : GRAINE, IREPS, ARS, éducation Nationale, CAF, CPAM</p>	

Mesure 1.3.2	Renforcer la mobilisation citoyenne en faveur de la santé-environnement	
<p>Les enjeux</p> <p>La mobilisation citoyenne a pour objectifs de susciter le passage à l'action des citoyens. Elle s'appuie sur la mise en œuvre d'actions éducatives visant à favoriser ou permettre l'engagement individuel et collectif des citoyens.</p> <p>Afin d'outiller les citoyens pour augmenter leur pouvoir d'agir, il est nécessaire de les accompagner dans la compréhension des enjeux, l'identification d'actions à engager et la mise en œuvre de celles-ci au travers de démarches pédagogiques éprouvées et des outils de sensibilisation-mobilisation.</p> <p>Les acteurs éducatifs, professionnels de terrain, structurés en réseau agissent en ce sens dans le cadre d'un maillage territorial sur l'ensemble de l'Occitanie. Ces derniers ont ainsi renforcé leurs compétences, développé une culture commune et déploient de nombreuses actions auprès des citoyens. Le PRSE4, au travers de cette mesure, tend à renforcer et aller plus loin sur ces travaux collectifs menés depuis plusieurs années en Occitanie.</p>		
<p>Mots clefs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en action • Citoyens 	<p>Les publics et/ou territoire cibles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Acteurs éducatifs • Enfants/ jeunes • Acteur relais : tous les acteurs en situation d'informer, de sensibiliser, d'éduquer et/ou former des publics sur des champs liés à la santé et/ou l'environnement en Occitanie (éducateurs, élus, travailleurs sociaux, ..) 	
<p>Exemples d'actions concrètes à mettre en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des actions éducatives dans les territoires • Mise en place d'actions en milieu scolaire pour renforcer la littératie en santé-environnement 		
<p>Exemples d'indicateurs à suivre</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'actions déployées auprès des citoyens • Nombre de citoyens mobilisés dans les actions 		
<p>Potentiels partenaires : GRAINE, IREPS, ARS</p>		

Mesure 1.3.3	Renforcer la participation citoyenne dans le cadre de l'ensemble des politiques publiques abordant des enjeux de santé-environnement
<p>Les enjeux</p> <p>La participation citoyenne poursuit l'objectif d'améliorer la qualité des décisions prises dans le cadre d'une politique publique, d'une action, d'un projet. Ce type d'action tend à impliquer les citoyens dans la compréhension, la définition, le traitement de questions qui les concernent (citoyens, usagers, habitants, salariés, etc.). L'implication des citoyens dans le cadre de politiques publiques qui les concernent favorise leurs réussites.</p> <p>De nombreuses politiques publiques en faveur de la transition écologique, la santé, le développement local et social abordent des enjeux de santé-environnement. Les porteurs de politiques publiques sont en recherche d'outils, de méthodologie pour recueillir les avis, associer, mobiliser les citoyens.</p> <p>Cette mesure tend en ce sens à accompagner les porteurs de politiques dans l'identification des conditions nécessaires à la participation citoyenne et développer des méthodologies adaptées vectrices d'un dialogue de qualité.</p> <p>Les actions développées dans le cadre de cette mesure permettront de nourrir les travaux du PRSE4 tout au long de son déploiement en région Occitanie en renforçant la consultation citoyenne.</p>	
<p>Mots clefs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Politiques publiques • Participation citoyenne 	<p>Les publics et/ou territoire cibles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Porteurs de politiques publiques (CLS, PAT, PCAET, PPA, CTG, Projet éducatif local, etc.) • Acteurs éducatifs • Citoyens
<p>Exemples d'actions concrètes à mettre en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appui et accompagnement des acteurs souhaitant mettre en place un dispositif de concertation citoyenne (formation, appui méthodologique, outils de sensibilisation à la démarche, méthode...) • Mise en place d'un dispositif de participation citoyenne réunissant des collectivités et des acteurs éducatifs • Tenue de conférences de citoyens territorialisées associées aux travaux du PRSE 4 • Formation des professionnels engagés dans des processus de participation citoyenne (collectivités, élus, associations) • Mise à disposition de ressources et outils 	
<p>Exemples d'indicateurs à suivre</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de porteurs de politiques publiques impliqués • Nombre de citoyens ou parties prenantes associés • Nombre d'actions de concertation, de consultations engagées • Qualité des démarches de concertation et consultation 	
<p>Potentiels partenaires : GRSE, SGAR, GRAINE, tissu associatif, IREPS</p>	

Axe 2 : Promouvoir un urbanisme, un aménagement du territoire et des mobilités favorables à la santé

La manière de penser la ville a un impact direct sur la santé physique, mentale et sociale des habitants⁹. En effet, les principales problématiques en matière de santé publique (maladies chroniques, stress, isolement social, inégalités de santé...) et d'environnement (pollution de l'air, perte de biodiversité...) résultent en partie des choix d'aménagement et d'urbanisme.

Il est nécessaire d'accompagner les personnes responsables de l'aménagement des territoires urbains et ruraux pour prendre en compte les déterminants de santé dans les stratégies et dans les projets d'aménagement².

Les actions identifiées dans cet axe poursuivent l'objectif de développer le concept d'un urbanisme favorable à la santé dans la région, avec les collectivités et les élus territoriaux. Une attention particulière est portée à deux enjeux majeurs : l'adaptation au changement climatique et le développement des mobilités actives.

FOCUS : le concept d'urbanisme favorable à la santé

Le concept d'urbanisme favorable à la santé a été initié en 1987 par le Réseau des villes-santé de l'OMS Europe¹⁰. Il a ensuite été défini en 2000 par l'OMS comme « des pratiques d'aménagement qui tendent à promouvoir la santé et le bien-être des populations tout en respectant les trois piliers du développement durable ». Ce concept porte également des valeurs d'égalité, de coopération intersectorielle et de participation.

L'EHESP, dans son guide intitulé "Agir pour un urbanisme favorable à la santé" a identifié 5 leviers pour promouvoir ce concept³:

1. Aborder les projets avec une approche systémique des enjeux de santé, d'environnement et de développement du territoire ;
2. Partager une culture commune et développer les compétences autour du concept d'urbanisme favorable à la santé et des approches systémiques de la santé ;
3. Encourager les partenariats et anticiper les facteurs ayant une influence sur la santé le plus en amont possible dans le processus de décision ;
4. Développer des outils qui permettent de questionner et d'évaluer la prise en compte d'un ensemble de déterminants de santé qui soient adaptés aux objectifs et missions de chaque responsable et acteur ;
5. S'appuyer sur la voie réglementaire de l'évaluation environnementale pour impulser plus de santé dans les projets d'urbanisme.

⁹ Une boîte à outils pour développer l'aménagement favorable à la santé en Occitanie, 2023, Cerema

¹⁰ Agir pour un urbanisme favorable à la santé, 2014, EHESP

Objectif 2.1 : Intégrer les enjeux de santé et d'adaptation au changement climatique dans les plans et projets d'aménagement

L'action des collectivités publiques en matière d'urbanisme, via le SCoT ou le PLU(i), doit répondre aux objectifs énumérés à l'article L.101-2 du code de l'urbanisme, dont "la lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ce changement". L'adaptation au changement climatique n'est donc pas une thématique facultative, mais bien un enjeu qui doit obligatoirement être traité dans les documents d'urbanisme.

Pour répondre à cette obligation, les collectivités ont besoin d'être accompagnées. C'est ce que poursuit cet objectif via :

- L'intégration d'une dimension "santé" dans les documents de planification territoriale et projets d'aménagement ;
- L'identification de leviers d'action pour adapter le cadre de vie au changement climatique.

Mesure 2.1.1	Promouvoir l'intégration d'une dimension "santé" (dont la lutte contre les inégalités sociales de santé) aux documents de planification territoriale et projets d'aménagement
<p>Les enjeux</p> <p>La santé, et le lien entre santé et environnement, sont rarement pris en compte comme un axe structurant dans les plans d'urbanisme tels que les PLUI, SCOT, PCAET, PLH et plans de mobilité. Les enjeux de santé-environnement doivent être considérés dès l'élaboration de ces documents. Ils doivent également tenir compte des inégalités sociales de santé, afin de ne pas les exacerber mais au contraire de les réduire.</p> <p>Des outils pour sensibiliser les collectivités ont été élaborés dans le cadre du PRSE 3 : étude du CREAL ORS, guide de communication CEREMA, guides (exemple : gestion du risque radon), vidéos, balades sensibles, webinaires, boîtes à outils, etc.</p> <p>L'enjeu, dans le cadre du PRSE 4, est de suivre l'utilisation et la mise en œuvre de ces outils, de les faire évoluer en fonction des retours d'expérience et de les promouvoir le plus largement possible. Les CLS et les conseils de développement pourraient être des vecteurs pour acculturer les acteurs à ces outils.</p> <p>Au-delà de ces outils de sensibilisation, des outils concrets pour le passage à l'action doivent être élaborés. Ils doivent être facilement exploitables et permettre aux acteurs concernés d'intégrer la santé-environnement dans leurs plans locaux d'urbanisme et projets d'aménagement.</p>	
<p>Mots clefs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Urbanisme • Mobilités • Collectivités • Elus 	<p>Les publics et/ou territoire cibles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Agents de collectivités • Elus • Urbanistes • Architectes • Aménageurs • Promoteurs • Associations de professionnels • Maîtres d'ouvrage publics et privés
<p>Exemples d'actions concrètes à mettre en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déploiement de la boîte à outils PRSE 3 • Réalisation d'un état des lieux des modules de formation existants et déploiement de ces modules, via les organismes de formation • Promotion de la plateforme en ligne du CEREMA, qui propose des outils opérationnels / guides de bonnes pratiques pour les collectivités • Sensibilisation des contrats locaux de santé et conseils de développement 	
<p>Exemples d'indicateurs à suivre</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de collectivités ayant eu recours à la boîte à outils PRSE 3 (nombre de balades sensibles, jeu santé-cité...) • Espace ressource mis à disposition : oui / non • Nombre d'actions/événements de sensibilisation • Nombre d'études menées sur le sujet par les collectivités locales ou les partenaires 	
<p>Potentiels partenaires</p> <p>DREAL, ARS, IREPS, CEREMA, organismes de formation, agences d'urbanisme, acteurs privés ou apprenants universitaires, CNFPT, INET, associations de professionnels, CAUE</p>	

Mesure 2.1.2

Adapter le cadre de vie au changement climatique (espaces verts, îlots de fraîcheur, désimperméabilisation des sols...)

Les enjeux

Afin de faire face aux enjeux du changement climatique, qui deviennent de plus en plus palpables par les citoyens, il convient de proposer aux acteurs intervenant sur les questions d'aménagement du territoire (collectivités, élus, urbanistes, promoteurs, etc.) des solutions concrètes et accessibles de court, moyen et long terme pour atténuer les effets du changement climatique à venir sur la santé. Il est nécessaire d'adapter le cadre de vie de la population, dans une logique de résilience aux événements climatiques extrêmes (chaleur, inondations...) qui pourraient se produire.

Il convient de favoriser un changement de comportement global des acteurs intervenants sur les questions d'aménagement du territoire et d'établir un corps de doctrine qui donne des points de repères. Les thématiques sur lesquelles sensibiliser ces acteurs sont très larges : îlots de fraîcheur, consommation d'espace, désimperméabilisation des sols, nature en ville (trames arborées, restauration de rivières, lutte contre les espèces invasives...), marchabilité, végétalisation, qualité de l'air, gestion de l'eau, mais également accès à une alimentation saine et de proximité.

L'ambition est également, au travers de ces actions multi-thématiques, de favoriser le lien social et de renforcer la résilience du territoire.

Une attention particulière doit être portée aux règles des codes de la santé, de l'urbanisme et de la construction, mais également à leur adéquation avec les enjeux du changement climatique (par exemple, adapter les réglementations pour permettre l'utilisation des eaux pluviales et de certaines eaux usées pour les toilettes).

Mots clefs :

- Ecosystèmes urbains
- Santé
- Adaptation au changement climatique
- Résilience

Les publics et/ou territoire cibles :

- Agents de collectivités
- Elus
- Urbanistes, architectes, aménageurs, promoteurs
- Associations de professionnels
- Maîtres d'ouvrage publics et privés

Exemples d'actions concrètes à mettre en œuvre

- Partage des expériences et valorisation des bonnes pratiques au travers de la plateforme coopérative proposée par le CEREMA "expertises.territoires", d'événements hebdomadaires, d'articles, etc.
- Actions de sensibilisation à l'adaptation au changement climatique et à la résilience auprès des communes
- Actions de sensibilisation sur la gestion écosystémique d'un projet d'aménagement

Exemples d'indicateurs à suivre

- Nombre d'actions de sensibilisation des élus à la prise en compte de la santé-environnement dans les plans locaux d'urbanisme
- Nombre d'études menées sur le sujet par les collectivités locales ou les partenaires
- Nombre d'utilisateurs de la plateforme du CEREMA

Potentiels partenaires : DREAL, ARS, IREPS, ADEME, CEREMA, URCAUE, industriels des matériaux et acteurs privés, ADOCC, AREC, Université fédérale de Toulouse

Objectif 2.2 : Encourager les mobilités actives

La mobilité active regroupe toute forme de déplacement qui génère un effort musculaire, comme la marche, le vélo, la trottinette ou bien encore le skateboard. Au-delà du bénéfice écologique, l'activité physique induite constitue un véritable enjeu de prévention en santé publique.

Cet objectif vise à accompagner les collectivités dans le développement des mobilités actives en :

- Favorisant le développement des aménagements sécurisés et des services associés dans l'espace public
- Les sensibilisant à l'impact favorable des mobilités actives sur la santé et sur l'environnement

Mesure 2.2.1	Favoriser le développement des aménagements sécurisés et des services associés dans l'espace public	
Les enjeux		
<p>La place de la voiture individuelle est aujourd'hui prépondérante, au détriment d'autres moyens de déplacement, à savoir les mobilités actives. Il convient de rééquilibrer les aménagements en ville et à la campagne pour encourager ces mobilités actives, qui ont un impact positif sur l'environnement (qualité de l'air, changement climatique, diminution de la production de véhicules...) et la santé.</p> <p>L'aménagement de pistes cyclables ou d'espaces de marche est important dans un contexte de pollution urbaine (exposition des cyclistes) et de changement climatique (ombrage, fontaines, espèces allergisantes...).</p>		
Mots clefs		Les publics et/ou territoire cibles
<ul style="list-style-type: none"> • Air extérieur • Urbanisme • Mobilités 		<ul style="list-style-type: none"> • Tous les bassins de mobilité • Jeunes et scolaires • Séniors • Personnes à mobilité réduites • Tous les citoyens
Exemples d'actions concrètes à mettre en œuvre		
<ul style="list-style-type: none"> • Aménagement de pistes cyclables protégées • Aménagement de places et de rues marchables • Création de "parcours-parc" (environnements agréables pour marcher et se déplacer) 		
Exemples d'indicateurs à suivre		
<ul style="list-style-type: none"> • Développement du réseau cyclable : mètres linéaires de pistes cyclables mis en place / an • Fréquentation des pistes cyclables : nombre d'utilisateurs via les compteurs • Nombre de parcours marchables mis en place 		
Potentiels partenaires : DREAL, ARS, IREPS, ADEME, URCAUE, CEREMA, industriels des matériaux et acteurs privés, ADOCC, AREC, Université fédérale de Toulouse		

Mesure 2.2.2	Sensibiliser et communiquer sur l'impact favorable des mobilités actives sur la santé et sur l'environnement
<p>Les enjeux</p> <p>Les comportements individuels, les habitudes de vie et les facteurs environnementaux influencent entre 35 et 45% de notre santé. Or, en diminuant la sédentarité, en participant à améliorer la qualité de l'air, ou même en favorisant le lien social, les mobilités actives se présentent comme un levier majeur pour agir sur la santé de la population. Il y a donc un véritable intérêt à sensibiliser et communiquer sur l'impact favorable des mobilités actives sur la santé et sur l'environnement.</p>	
<p>Mots clefs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Air extérieur • Urbanisme • Mobilités 	<p>Les publics et/ou territoire cibles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Jeunes et scolaires • Séniors • Personnes à mobilité réduites • Tous les citoyens • Tous les bassins de mobilité
<p>Exemples d'actions concrètes à mettre en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> • Actions de sensibilisation des jeunes à la pratique du vélo hors SRAV • Création d'un répertoire des outils et dispositifs utiles pour les déplacements à vélo (ex : applications mobiles, les forfaits mobilité durable des employeurs, formations pour les cyclistes, label Ecomobilité, dispositif AVELO II...) • Actions de communication (affiches ou sur les réseaux sociaux) 	
<p>Exemples d'indicateurs à suivre</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'actions de sensibilisation aux mobilités actives menées • Nombre d'actions de communication sur les mobilités actives menées dans la région ou sur les réseaux sociaux • Déploiement du dispositif SRAV : Nombre d'actions réalisées/an • Nombre d'attestations délivrées (=nombre d'élèves formés) 	
<p>Potentiels partenaires</p> <p>Education Nationale, ADEME, CEREMA, DREAL, ARS, Santé publique France</p>	

Axe 3 : Prévenir et limiter les risques sanitaires liés aux milieux extérieurs, dans le respect des écosystèmes et de la biodiversité

La pollution chimique ou microbiologique naturelle ou anthropique des milieux eau, air, sol peut conduire à des expositions qui peuvent avoir des conséquences délétères sur la santé humaine, animale et environnementale. Ces risques peuvent s'accroître dans le contexte du changement climatique : la sécheresse exacerbe les tensions sur la ressource en eau et menace l'alimentation des populations en eau potable de qualité, les épisodes de canicules ou bien encore les incendies peuvent engendrer la dégradation de la qualité de l'air extérieur.

Par ailleurs, l'environnement (sols, sédiments, milieux aquatiques, faune sauvage voire espèces végétales) surtout lorsqu'il est pollué (métaux lourds, biocides, résidus médicamenteux...), pourrait servir de réservoir et/ou d'amplificateur à la propagation des phénomènes d'antibiorésistance qui constitue un enjeu majeur de santé publique.

Compte-tenu des enjeux en matière de qualité de l'air extérieur, d'usage des produits phytosanitaires, dont les biocides, ou bien encore de présence de sites industriels et anciens sites miniers en Occitanie, cet axe vise à améliorer la connaissance sur la contamination des milieux, à limiter l'introduction de polluants chimiques en faisant évoluer les pratiques en matière d'usage des médicaments et des produits phytosanitaires (dont biocides), mais également à prévenir l'exposition des populations autour des sites industriels et anciens sites miniers.

Enfin, au regard des risques qui leur sont associés, les organismes à enjeux pour la santé (vecteurs, végétaux) ainsi que les pathologies en lien (rage, leptospirose, maladie de Lyme, allergie) doivent faire l'objet d'actions de surveillance, de sensibilisation et d'information du grand public et des professionnels (dont ceux de la santé).

Objectif 3.1 : Prévenir les risques environnementaux liés à l'eau, l'air, aux sols (produits phytosanitaires, perturbateurs endocriniens, etc.)

La pollution chimique ou microbiologique des milieux eau, air, sol peut conduire à des expositions qui peuvent avoir des conséquences délétères sur la santé humaine, animale et environnementale. Si toutes les substances chimiques ne sont pas toxiques, certaines peuvent être classées comme cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction (CMR), être des perturbateurs endocriniens pour l'Homme ou les animaux, favoriser l'antibiorésistance ou bien encore avoir des impacts sur la biodiversité et l'environnement.

Les perturbateurs endocriniens sont des substances chimiques d'origine naturelle ou artificielle qui dérèglent le fonctionnement hormonal notamment chez les populations les plus fragiles comme les enfants ou les femmes enceintes¹¹. Ils se retrouvent dans un grand nombre de produits de consommation courante (plastiques, cosmétiques, alimentation...) et dans différents milieux (air, eau, sol). Ils peuvent interférer avec toutes les grandes fonctions des organismes vivants : croissance, reproduction, comportement, nutrition, métabolisme, système nerveux...¹² Aujourd'hui on compte environ 800 substances qui ont ou qui auraient des propriétés perturbatrices endocriniennes¹³.

L'Occitanie représente 14% des ventes nationales de substances de produits phytopharmaceutiques pour 12 % de la surface agricole utile métropolitaine. Près de 69 000 tonnes de substances actives ont été vendues à l'échelle nationale en moyenne triennale entre 2018 et 2020¹⁴.

Parmi les substances très utilisées dans la région, une part encore non négligeable présente des risques avérés pour la santé : en Occitanie, environ 15% des produits phytosanitaires vendus contiennent des substances classées CMR¹⁵ (cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction) et certains sont des perturbateurs endocriniens.

La région Occitanie a un riche passé minier et industriel et compte de nombreux anciens sites miniers (30% du total national). Ceux-ci sont localisés en Haute-Garonne, en Ariège, dans l'Aude et dans le Gard, à l'origine de pollutions environnementales par les métaux lourds, avec d'éventuels impacts sur la santé des populations vivant à proximité.

¹¹ Les perturbateurs endocriniens, 2021, Santé.fr

¹² Occitanie, pour un territoire « sans perturbateurs endocriniens », 2019, La Région Occitanie

¹³ Les perturbateurs endocriniens, 2021, Santé.fr

¹⁴ Banque Nationale des Ventes des Distributeurs de produits phytopharmaceutiques, 2021

¹⁵ BNVD

Mesure 3.1.1	Améliorer la connaissance et informer sur les risques environnementaux liés à l'usage des médicaments, des produits phytopharmaceutiques, des biocides et des détergents	
<p>Les enjeux</p> <p>L'enjeu de cette mesure est d'encourager le changement de comportement en matière d'usage des médicaments, des produits phytosanitaires, des biocides et des détergents, pour favoriser des pratiques plus respectueuses de la santé humaine, animale et environnementale. Cela passe par l'amélioration de la connaissance des acteurs concernant les effets secondaires non intentionnels de ces produits pour l'environnement et la santé. Il conviendra notamment de rappeler l'interdiction qu'ont désormais les collectivités d'utiliser des produits phytosanitaires de synthèse, et l'interdiction des particuliers à en détenir (loi Labbé).</p>		
<p>Mots clefs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Eau • Air intérieur • Biodiversité • Produits chimiques • Alimentation • Phytosanitaires 	<p>Les publics et/ou territoire cibles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Grand public • Personnel des PMI, crèches, écoles • Collectivités, responsables des achats des produits d'entretien • Professionnels de santé • Professions agricoles • Vétérinaires 	
<p>Exemples d'actions concrètes à mettre en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation sur les produits phytosanitaires dans les jardinerie • Promouvoir le réseau gestionnaires Jardins, Espaces Végétalisés et Infrastructures (JEVI) pour la réduction de l'usage des produits phytosanitaires et diffusion de bonnes pratiques de gestion du patrimoine végétal (charte "engagé pour le végétal") • Sensibilisation du grand public à l'élimination des médicaments dans les filières dédiées • Information des propriétaires d'animaux et des professionnels des filières de production sur l'utilisation des produits biocides • Campagnes de mesures des phytosanitaires dans le compartiment air 		
<p>Exemples d'indicateurs à suivre</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de gestionnaires adhérents à la charte "engagés pour le végétal" • Nombre d'actions de sensibilisation du public sur les filières de recyclage des médicaments • Nombre d'actions de sensibilisation des propriétaires d'animaux et des professionnels des filières de production sur l'utilisation des produits biocides 		
<p>Potentiels partenaires : FREDON, PRIMUM NON NOCERE, C2DS, pharmaciens, Ecoles vétérinaires</p>		

Mesure 3.1.2	Prévenir l'exposition aux risques chimiques et aux sols chargés en métaux autour des sites industriels et anciens sites miniers
<p>Les enjeux</p> <p>La région Occitanie est particulièrement concernée par la problématique des anciens sites miniers. Cette mesure s'inscrit dans la continuité des actions menées dans le cadre du PRSE 3, à savoir la définition d'une méthodologie par l'ARS et la DREAL qui a été appliquée à 9 anciens sites miniers. Celle-ci portait sur l'évaluation des risques sanitaires et environnementaux des dépôts miniers présents dans ces lieux, et a conduit à la formulation de préconisations pour en supprimer ou en limiter les retombées sur les populations et leur environnement.</p> <p>La démarche d'information et d'accompagnement des riverains sur les impacts potentiels de ces anciens sites miniers sur leur santé sera poursuivie dans la durée.</p>	
<p>Mots clefs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Eau • Air extérieur • Biodiversité • Alimentation • Sols 	<p>Les publics et/ou territoire cibles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Riverains • Employés des sites industriels • Professionnels de santé • Sites industriels • Anciens sites miniers
<p>Exemples d'actions concrètes à mettre en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> • Information des riverains pour la mise en place de mesures préventives (ex : guide méthodologique du HCSP) • Sensibilisation des professionnels de santé des localités concernées • Dépollution par les végétaux 	
<p>Exemples d'indicateurs à suivre</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de campagnes de mesures dans les rejets aqueux des sites industriels pour la recherche de molécules PFAS (nombres de sites contrôlés) • Nombre de riverains habitant à proximité d'un ancien site minier informés/sensibilisés 	
<p>Potentiels partenaires : Contrats locaux de santé (CLS), CPTS, Antenne régionale de SPF (CIRE), ARS</p>	

Mesure 3.1.3		Encourager la réduction du recours aux produits phytosanitaires et contribuer à restaurer la qualité des milieux extérieurs (air, eau, sols...)
Les enjeux		
<p>Il est souvent admis que l'utilisation de produits phytosanitaires est une des causes de l'effondrement de la biodiversité. Face à ce déclin, le besoin en traitements augmente. Cette mesure pourra servir l'objectif de transformer ce cercle vicieux en cercle vertueux, où la baisse d'utilisation de produits phytosanitaires engendrerait une hausse de la biodiversité au service de la protection des cultures (oiseaux, lézards, insectes « utiles » prédateurs de « nuisibles », etc.).</p>		
Mots clefs	Les publics et/ou territoire cibles	
<ul style="list-style-type: none"> • Eau • Air extérieur • Biodiversité • Produits chimiques • Alimentation • Agriculture 	<ul style="list-style-type: none"> • Agriculteurs • Riverains • Consommateurs • Acteurs institutionnels • Acteurs de la science et de la santé 	
Exemples d'actions concrètes à mettre en œuvre		
<ul style="list-style-type: none"> • Actions de sensibilisation auprès des agriculteurs sur le lien entre les produits phytosanitaires et leur santé (ex : réunions d'information) • Actions de sensibilisation des riverains sur le lien entre les produits phytosanitaires dans leur environnement et leur santé (ex : groupes de discussions entre agriculteurs et riverains, sensibilisation au concept « de la fourche à la fourchette ») • Formation à l'agroécologie 		
Exemples d'indicateurs à suivre		
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de gestionnaires adhérents à la charte "engagés pour le végétal" • Indicateurs de la Base Nationale des Ventes par les Distributeurs (BNVD) • Nombre d'agriculteurs formés aux mesures agroécologiques • Nombre d'actions de sensibilisation réalisées 		
Potentiels partenaires : DRAAF, MSA, ARS, OFB, ARB, FREDON		

Mesure 3.1.4	Protéger la ressource en eau notamment dans le contexte du changement climatique	
<p>Les enjeux</p> <p>L'eau douce se raréfie sous l'effet du changement climatique et sous la pression des différents usages anthropiques pour satisfaire nos besoins (pour l'agriculture, l'industrie, la production d'énergie, les besoins d'hygiène, les loisirs...). Ainsi, en 2050, il est attendu une diminution du débit annuel des cours d'eau de notre région de 10 à 40 %¹⁶, entraînant notamment une augmentation de la température de l'eau, conduisant à une dégradation de la qualité de l'eau et une augmentation des risques sanitaires. Face aux épisodes de sécheresse qui se multiplient ces dernières années, il est urgent de faire émerger de nouvelles pratiques incitant à des économies d'eau d'une part, et d'autre part, à mettre en œuvre des actions pour préserver ou retrouver une qualité de la ressource afin de satisfaire aux usages essentiels, et notamment l'alimentation en eau potable de qualité.</p>		
<p>Mots clefs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Eau • Biodiversité • Réutilisation • Economie • Agriculture 	<p>Les publics et/ou territoire cibles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Agriculteurs • Grand public • Industriels • Collectivités 	
<p>Exemples d'actions concrètes à mettre en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement de projets de réutilisation des eaux usées • Actions de restauration de la qualité des eaux des captages alimentation en eau potable (AEP) • Promouvoir la démarche des Plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) 		
<p>Exemples d'indicateurs à suivre</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de captages dont la qualité de l'eau a été restaurée / an • Nombre de collectivités dotées d'un PGSSE 		
<p>Potentiels partenaires : Agences de l'Eau, Collectivités territoriales</p>		

¹⁶ BRGM, Explore 70

Objectif 3.2 : Surveiller et prévenir les risques engendrés par l'implantation d'organismes à enjeux pour la santé, tels que ceux responsables de maladies vectorielles et zoonoses

Les maladies transmises par des vecteurs sont appelées des maladies à transmission vectorielle, ou plus simplement maladies vectorielles. Certaines d'entre-elles sont des zoonoses, c'est-à-dire des maladies qui peuvent se transmettre directement ou indirectement entre les animaux et les humains.

En 2022, la région Occitanie a été concernée par 56 cas importés d'arboviroses (en majorité de la dengue) et 5 foyers de transmissions autochtones (12 cas)¹⁷. Ces transmissions locales sont apparues dans des zones jusque-là épargnées, ce qui laisse craindre une plus grande répartition des futures contaminations sur l'ensemble du territoire régional

Apparu en 2011 dans le Gard et l'Hérault, le moustique tigre est depuis 2018 présent dans tous les départements d'Occitanie. En plus d'être un nuisant diurne fort, il représente également une menace sanitaire pour les populations humaines. En effet, il est potentiellement vecteur des maladies suivantes : le Chikungunya, la Dengue et le Zika. Avec l'extension incessante de son aire d'implantation, plus de 90% de la population (44% des communes d'Occitanie) est désormais directement concernée par cette menace sur son lieu de vie¹⁸.

¹⁷ Surveillance du Chikungunya, de la Dengue et du Zika en Occitanie, 2022, Santé Publique France

¹⁸ Le Moustique tigre sous surveillance en Occitanie, 2023, Agence Régionale de Santé Occitanie

Mesure 3.2.1	Renforcer la surveillance des risques zoonotiques (notamment liés aux changements climatiques) et les liens entre les acteurs de la recherche et de la santé humaine, animale et environnementale
<p>Les enjeux</p> <p>On constate actuellement des risques accrus de propagation de maladies vectorielles, en particulier les zoonoses (maladies transmises entre humains et animaux), qui s'expliquent en grande partie par les effets des changements climatiques (modification des niches écologiques des espèces) et des activités humaines (destruction des habitats, voyages, élevages intensifs...).</p> <p>L'enjeu de cette mesure est d'une part de renforcer la surveillance de certains risques zoonotiques, et d'autres part d'encourager les synergies entre les professionnels de santé (santé environnementale, animale, humaine), qui travaillent généralement en silo. Il convient également, dans le cadre de cette mesure, de favoriser les liens entre les acteurs de la recherche sur cette thématique.</p>	
<p>Mots clés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Biodiversité • Maladies vectorielles • Zoonoses 	<p>Les publics et/ou territoire cibles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Professionnels de la santé (environnementale, animale, humaine) • Professionnels agricoles (élevage et cultures) • Monde académique • Collectivités, élus
<p>Exemples d'actions concrètes à mettre en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identification de tous les acteurs impliqués dans la surveillance des risques zoonotiques, et mise en lien pour les impliquer dans les actions listées ci-dessous • Évaluation des suivis déjà mis en place et identification des manques ou améliorations à prendre en compte pour de nouveaux suivis • Mise en place ou amélioration d'une plateforme d'information et de transfert de la connaissance sur les suivis en place, les données recueillies permettant de mettre en réseau les acteurs de la surveillance de façon décloisonnée • Création d'une commission départementale ou régionale pour mettre en lien scientifiques, médecins, vétérinaires, pharmaciens, pour favoriser inter- et transdisciplinarité • Création de délégations d'élus transversales pour proposer une réelle politique "une seule santé" dans les collectivités 	
<p>Exemples d'indicateurs à suivre</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de publication(s) sur les résultats et conclusions de l'analyse, avec identification de points d'amélioration des suivis (géographiques, biologiques, ...) • Nombre de « mini colloques » science-politiques-professionnels de la santé organisés • Nombre de déclarations de maladies à déclarations obligatoires en lien avec ces risques, par les médecins • Nombre de réunions et/ou d'évènements interprofessionnelles organisés • Nombre de délégations "Une seule santé" dans les collectivités 	
<p>Potentiels partenaires : ARS, organismes de recherche, plateformes d'épidémiosurveillance, groupements sanitaires, DRAAF</p>	

Mesure 3.2.2	Améliorer la sensibilisation, l'information et la formation des professionnels de santé à la détection et à la prise en charge des maladies vectorielles et des risques allergènes
<p>Les enjeux</p> <p>Cette mesure vise à améliorer, via un renforcement des connaissances des professionnels de santé, la détection des risques sanitaires et/ou environnementaux, directs et indirects, engendrés par l'émergence de vecteurs ou d'organismes pathogènes, mais également à prévenir les risques allergènes.</p> <p>Elle s'inscrit dans un contexte d'augmentation importante des risques d'émergence zoonotiques, et de l'établissement de populations de vecteurs impliqués dans le cycle d'agents zoonotiques.</p> <p>Cette mesure s'inscrit également dans un contexte d'augmentation des risques de santé publique non liés aux animaux (ex : allergies aux pollens).</p> <p>Ces risques accrus de maladies vectorielles, zoonoses ou d'invasion biologique sont liés aux changements climatiques (modification des niches écologiques des espèces) et aux activités humaines (destruction des habitats, voyages, élevages intensifs...).</p> <p>Pourtant, on constate aujourd'hui un manque de formation continue pour les professionnels de santé humaine et les vétérinaires sur les risques vectoriels et zoonotiques, et un faible niveau de connaissances du grand public de ces enjeux et des moyens de les prévenir.</p>	
<p>Mots clés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Biodiversité • Maladies vectorielles • Pollens 	<p>Les publics et/ou territoire cibles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Professionnels de la santé (environnementale, animale, humaine) • Vétérinaires • Pharmaciens • Monde académique • Collectivités
<p>Exemples d'actions concrètes à mettre en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elargissement et communication sur les plateformes d'information et de transfert des connaissances sur les maladies vectorielles, les zoonoses, les risques allergènes (décloisonnement et mise en réseau des données de surveillance), afin de faciliter les échanges entre les professionnels • Création de commissions départementales ou d'une commission régionale pour mettre en lien scientifiques, médecins, vétérinaires, pharmaciens sur les maladies vectorielles et les zoonoses • Création de modules "santé-environnement", "une seule santé", "risques vectoriels et zoonotiques" pour la formation initiale en santé humaine et vétérinaire • Ajout d'un volet santé-environnement / "une seule santé" à la newsletter des Ordres 	
<p>Exemples d'indicateurs à suivre</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de formations réalisées • Nombre d'actions de sensibilisation • Nombre de participants aux formations et aux actions de sensibilisation • Mise à disposition de media d'information (ex : newsletter) : Oui/Non • Proposition de webinaires sur la thématique environnement santé pour les professionnels de la santé : Oui/Non • Mise en place d'une plateforme de diffusion d'informations concernant ces risques : Oui/Non • Mise en place d'un lieu de mise en lien des scientifiques et autres partenaires concernés par les maladies vectorielles et zoonotiques : Oui/Non • Travaux de thèse (vétérinaire, médecine) sur ses questions de changements de pratiques (avant/après) 	
<p>Potentiels partenaires : ARS, organismes de recherche, plateformes d'épidémiosurveillance, GRAINE, DREAL, DRAAF, Santé Publique France, établissements de santé</p>	

Mesure 3.2.3	Informer, sensibiliser et former les acteurs chargés de la gestion des espèces exotiques envahissantes (EEE) et de la prévention des risques associés
<p>Les enjeux</p> <p>La mondialisation et la globalisation entraînent une intensification des flux d'échanges de biens matériels et de personnes, ce qui conduit à des risques accrus d'introduction d'espèces (animales, végétales, microbiennes, virales...), avec des impacts désastreux sur la santé et l'environnement.</p> <p>De plus, les changements climatiques s'accompagnent d'une modification des aires de distribution de nombreuses espèces (animales, végétales, microbiennes, virales...), de façon progressive et/ou après une introduction (exemple de la tique <i>Hyalomma emarginatum</i>, du moustique tigre, d'agents viraux responsables d'arboviroses telles que la CCHF, de la fourmi électrique...).</p> <p>Ainsi, deux enjeux principaux sont identifiés dans le cadre de cette mesure :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La formation, information et sensibilisation pour améliorer la prévention et la gestion des risques liés aux espèces exotiques envahissantes • L'enrichissement des bases de données scientifiques, dans une démarche de détection précoce 	
<p>Mots clés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Biodiversité • Espèces exotiques envahissantes 	<p>Les publics et/ou territoire cibles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pépinières • Centres équestres • Villes et responsables des parcs urbains • Entente Interdépartementale de Démoustication (EID) • Collectivités / élus • Professionnels de santé
<p>Exemples d'actions concrètes à mettre en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'animations pour sensibiliser le personnel de pépinières, de centres équestres, etc. • Formation des agents de collectivités aux EEE • Renforcement de la surveillance des risques par des réseaux d'observateurs citoyens pour détecter précocement les EEE • Mise en place de méthodes de gestion / atténuation du risque d'introduction, d'établissement ou d'invasion 	
<p>Exemples d'indicateurs à suivre</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de formations ou d'animations de sensibilisation • Nombre de personnes ayant suivi ces formations • Nombre de media d'informations / newsletter dédiés à ce sujet • Nombre de détections, de rapports d'observation enregistrés • Nombre de bases de données créées • Nombre de méthodes de gestion mises en place 	
<p>Potentiels partenaires : Aude Nature, FREDON, DRAAF, ARB, OFB, Entente Interdépartementale de Démoustication (EID)</p>	

Mesure 3.2.4	Sensibiliser la population aux zoonoses (leptospirose, fièvre Q, etc.), aux maladies vectorielles (maladie de Lyme, dengue, etc.) et aux risques allergènes	
<p>Les enjeux</p> <p>Il est primordial que les populations puissent être formées aux enjeux des risques zoonotiques, des maladies vectorielles et des allergènes. La sensibilisation des populations est un enjeu majeur afin qu'elles puissent maîtriser les gestes de prévention individuelle ou collective ainsi que les actions curatives les plus adéquates pour faire face à la probabilité croissante de survenue de risques sanitaires (ex. : arboviroses, leptospirose, maladie de Lyme, herbe de la pampa, berce du Caucase, ambroisie, chenilles processionnaires, ...).</p> <p>Il existe, dès lors, un réel besoin d'information, de sensibilisation et de formation du grand public et des scolaires. Il est nécessaire de faire en sorte que les individus puissent être en capacité d'être acteurs de leur prévention, et puissent initier des changements de comportements positifs. De même que chacun adopte des comportements de sécurité individuelle en milieu urbain (se déplacer sur un trottoir, traverser sur un passage piéton, respecter les feux de signalisation...), il est nécessaire d'adapter ses vêtements et son comportement afin de profiter des bienfaits des milieux naturels lors d'une sortie en nature.</p>		
<p>Mots clefs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Biodiversité • Zoonoses • Maladie vectorielle • Gestes de prévention et curatifs • Modification de comportements 	<p>Les publics et/ou territoire cibles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Toute la population (adultes, scolaires, etc.) 	
<p>Exemples d'actions concrètes à mettre en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'actions de sensibilisation sous différents formats (ateliers, stands) pour le grand public • Mise en place de projets scolaires impliquant les élèves et intégrant une démarche de suivi temporel • Mise en place de projets de sciences participatives ou de mobilisation citoyenne 		
<p>Exemples d'indicateurs à suivre</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes et de classes sensibilisées • Nombre d'actions, de projets, d'événements grand public menés • Évaluation de la modification des comportements : mise en place de nouveaux comportements individuels ou collectifs (projets de participation citoyenne) 		
<p>Potentiels partenaires : ARS Occitanie, GRAINE Occitanie, associations de sensibilisation à l'écologie, organismes de recherche</p>		

Axe 4 : Prévenir et limiter les risques sanitaires liés aux milieux intérieurs

Les **milieux intérieurs** sont ici définis comme les espaces dans lesquels nous passons une grande partie de notre temps : domicile, bureau, établissements recevant du public (ERP), salles de concert...

Nous passons environ 80 % de notre temps dans un espace clos, cette moyenne pouvant être plus élevée pour les enfants¹⁹. La pollution y est 2 à 5 fois supérieure à la pollution extérieure, avec de l'ordre de 900 polluants qui ont pu être recensés (polluants liés aux matériaux de construction, à l'ameublement...)²⁰. Nos activités peuvent dégrader la qualité de l'air intérieur (ménage, bricolage, travaux, tabagisme...). La nature géologique des terrains, notamment en zone granitique, peut également affecter la qualité de l'air intérieur avec la présence du radon, gaz radioactif d'origine naturelle.

Cette mauvaise qualité de l'air intérieur (QAI) a un impact avéré sur notre santé : maladies respiratoires telles que l'asthme, allergies, cancers, etc.²¹

Pour y faire face, de nombreuses réglementations existent visant à diminuer cette pollution : étiquetage de produits de construction et de décoration, surveillance de la QAI dans certains ERP, réglementations amiante, plomb, radon, etc.

Ainsi, pour réduire l'exposition aux polluants de l'air intérieur, il convient de limiter les émissions à la source et d'adopter de bons gestes et de bonnes pratiques. Mais pour atteindre cet objectif, il convient de porter à la connaissance de tous l'impact des espaces intérieurs sur la santé, d'informer sur les réglementations en vigueur et les ressources disponibles et d'accompagner à la mise en place de ces bons gestes et bonnes pratiques.

¹⁹ Qualité de l'air intérieur, 2023, Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires

²⁰ L'air intérieur des logements est-il pollué, 2022, RECO SANTE

²¹ Pollution de l'air intérieur des habitations et santé, 2022, Organisation mondiale de la santé

Objectif 4.1 : Faire connaître l'impact des milieux intérieurs sur la santé

La prise de conscience des risques sanitaires liés à la qualité de l'air intérieur est assez récente et a été accentuée par la crise sanitaire liée au Covid-19.

En France, on estime à 4 millions le nombre d'asthmatiques²². Ce chiffre a triplé en 20 ans. Les enfants sont particulièrement concernés puisque 13 % des enfants de 11 à 14 ans ont déjà eu une crise d'asthme. Au total, on estime qu'environ 2 500 décès sont liés à l'asthme chaque année²³.

En Occitanie, asthme et allergies respiratoires sont au 1er rang des maladies chroniques chez l'enfant²⁴.

Dans ce contexte, cet objectif vise à atteindre la population et notamment les jeunes pour les sensibiliser sur les liens entre milieux intérieurs et santé, et les rendre plus aptes à mettre en œuvre des actions de prévention.

²² Prévalence de l'asthme en France, 2022, Santé Publique France

²³ Ibid.

²⁴ Résumé des enjeux de santé prioritaires en Occitanie, définis au sein du PRS 2018-2022, PRSE3 2017-2021 et du PRST3 2016-2020

Mesure 4.1.1	Sensibiliser le grand public au lien entre les milieux intérieurs et la santé	
<p>Les enjeux</p> <p>Les environnements intérieurs (domicile, bureau, ERP,...) peuvent être à l'origine de l'exposition des occupants ou usagers à des risques sanitaires environnementaux : une mauvaise qualité de l'air intérieur, la présence de produits chimiques, de moisissures ou bien encore de bruit. Il est donc important de se tenir informé des risques sanitaires potentiels, et d'adopter les gestes de prévention pour maintenir un environnement intérieur sain.</p> <p>Cette mesure vise à sensibiliser le grand public au lien entre les milieux intérieurs et la santé. La sensibilisation constitue l'une des premières étapes dans le processus d'adoption des comportements favorables à la santé.</p>		
<p>Mots clefs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Air intérieur • Produits chimiques • Radon • Amiante • Plomb • Perturbateurs endocriniens 	<p>Les publics et/ou territoire cibles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ensemble de la population 	
<p>Exemples d'actions concrètes à mettre en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise à disposition des kits de mesure RADON • Ajout d'un chapitre "santé et habitat" dans les livrets d'accueil des bailleurs sociaux • Développement d'actions de communication sur l'impact des milieux intérieurs sur la santé 		
<p>Exemples d'indicateurs à suivre</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de kits de mesure de RADON distribués • Nombre de personnes touchées par les actions de prévention sur l'impact des milieux intérieurs sur la santé 		
<p>Potentiels partenaires : ARS, DREAL (DHL), élus, collectivités, éducation nationale, GRAINE, IREPS</p>		

Mesure 4.1.2	Mettre en œuvre des actions de prévention auprès des citoyens de demain
<p>Les enjeux</p> <p>L'exposition précoce à certaines substances contribuerait à l'émergence de pathologies telles que l'asthme, des troubles du développement, du système endocrinien, ou bien encore la dégradation de certaines fonctions.</p> <p>Développer un environnement favorable à la santé dès le plus jeune âge permet aux jeunes générations d'être en meilleure santé plus longtemps. Par ailleurs, il est important de préparer ces jeunes générations à prendre les bonnes décisions pour leur santé, aussi bien dans leur vie personnelle qu'au niveau collectif, et à devenir des porteurs du changement dès aujourd'hui, des ambassadeurs des messages de prévention (action dans leur famille, cercle d'amis, réseaux sociaux).</p>	
<p>Mots clefs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Air intérieur • Produits chimiques • Radon • Amiante • Plomb • Perturbateurs endocriniens 	<p>Les publics et/ou territoire cibles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Jeunes : depuis la crèche jusqu'au lycée • Personnels en charge des jeunes : encadrants, gestionnaires bâtiments...
<p>Exemples d'actions concrètes à mettre en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> • Collaboration avec les CESC (Comité d'Education en Santé et Citoyenneté) dans le 2nd degré pour mener des actions de prévention • Actions de communication et sensibilisation régulières des collectivités en charge des établissements accueillant des jeunes • Organisation d'ateliers dans les établissements auprès des jeunes (ex : atelier do it yourself) : acquisition d'écogestes sur l'entretien / produits ménagers, bonnes pratiques (aération)) 	
<p>Exemples d'indicateurs à suivre</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'actions de communication mises en place • Nombre d'ateliers réalisés auprès des jeunes • Nombre d'établissements scolaires sensibilisés 	
<p>Potentiels partenaires : Comité d'Education en Santé et Citoyenneté des collèges/lycées, GRAINE, collectivités</p>	

Objectif 4.2 : Améliorer la capacité des professionnels à prendre en compte l'impact des milieux intérieurs sur la santé

Il s'agit ici d'informer les professionnels du bâtiment sur l'impact des modalités de construction et de rénovation sur la santé des professionnels intervenant et sur celles des usagers et des occupants, ainsi que sur les bonnes pratiques afin de construire et rénover sain.

Cet axe vise également à promouvoir auprès des collectivités, des établissements et des gestionnaires, les bonnes pratiques en matière d'achats de matériel, de prestations d'entretien et de maintenance pour garantir un environnement intérieur sain, et à développer des dispositifs organisant l'intervention de conseiller médical en environnement intérieur ou conseiller habitat-santé.

Les gestionnaires et les personnels d'entretien et de maintenance des établissements recevant du public (ERP) accueillants des enfants sont également des publics cibles de cet objectif. L'enjeu est de les sensibiliser sur les liens entre milieux intérieurs et santé pour leur permettre d'adopter les mesures de prévention.

VERSION EN CONSULTATION

Mesure 4.2.1	Accompagner les professionnels du bâtiment au "construire et au rénover sain"	
<p>Les enjeux</p> <p>Il est aujourd'hui avéré que les modalités de construction et de rénovation (produits de construction utilisés, ventilation par exemple) ont un impact sur la santé des occupants et des usagers des bâtiments. Une construction saine dépend de plusieurs facteurs tels que le climat, l'environnement (qu'il soit rural ou urbain), la qualité de l'air et de l'eau, le bruit, la lumière naturelle, les questions relatives à l'énergie, les infrastructures de transports proches, la gestion des déchets, etc.²⁵. L'enjeu pour les professionnels du bâtiment doit être de construire et de rénover des bâtiments afin de les rendre sains et confortables, avec un impact sur l'environnement durablement minimisé. Cette mesure vise à accompagner les professionnels du bâtiment dans cette démarche.</p>		
<p>Mots clefs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Air intérieur • Produits chimiques • Radon • Amiante • Plomb • Perturbateurs endocriniens • Ventilation • Confort d'été 	<p>Les publics et/ou territoire cibles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Professionnels du bâtiment 	
<p>Exemples d'actions concrètes à mettre en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recensement de l'existant en matière de formations/ressources/documentation • Organisation de sessions d'informations pour les professionnels sur leur santé, la santé des occupants (ex : journée qualité construction/matinales techniques...) 		
<p>Exemples d'indicateurs à suivre</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recensement de l'existant en matière de formations/ressources/ documentation : Oui/non • Nombre de personnes présentes aux sessions d'information 		
<p>Potentiels partenaires : GRAINE, DREAL, DREETS, ARS, ASN, CNFPT, FFB, CAPEB, Compagnons du devoirs (porteurs d'un CQP), AFPA, Apprentis d'Auteuil, AFV, Envirobat et autres organisations professionnelles</p>		

²⁵ Construire sain Guide à l'usage des maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre pour la construction et la rénovation, 2013, Ministère de l'égalité des territoires et du logement

Mesure 4.2.2

Sensibiliser les gestionnaires de bâtiments, les responsables des achats et les personnels agents d'entretien et de maintenance sur le lien entre bâtiment et santé, et accompagner l'évolution de leurs pratiques

Les enjeux

L'environnement intérieur peut être dégradé par plusieurs facteurs et notamment, par l'émission de polluants qui peuvent nuire à la santé des occupants et avoir plusieurs origines :

- les produits chimiques contenus dans les produits d'entretien,
- les produits et matériaux de construction,
- le mobilier.

Une attention particulière doit être portée sur les bonnes pratiques en matière d'achat de matériel et de prestation d'entretien et de maintenance, afin de garantir une bonne qualité de l'air intérieur, Pour les professionnels, les usagers et les occupants.

Cette mesure vise à accompagner les décideurs à adopter des pratiques d'achats de matériels et de prestations plus vertueuses pour l'environnement et la santé des professionnels, des occupants et des usagers.

Par ailleurs, il existe une obligation de surveiller périodiquement la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant du public (ERP) accueillant des populations sensibles ou exposées sur de longues périodes (crèches, écoles, collèges, lycées, centre de loisirs, EPHAD,...) qui vient d'être révisée en décembre 2022. Ces établissements sont également soumis à d'autres réglementations : radon, amiante, ...

Cette mesure vise à :

- Informer les gestionnaires de bâtiment sur les réglementations en vigueur
- Sensibiliser les gestionnaires de ces bâtiments aux bonnes pratiques
- Sensibiliser des agents d'entretien et de maintenance

Mots clefs

- Achats responsables
- Collectivités
- Air intérieur
- Produits chimiques
- Radon, amiante, plomb
- Perturbateurs endocriniens
- Ventilation
- Confort d'été

Les publics et/ou territoire cibles

- Services des achats des collectivités
- Services des achats des établissements de santé
- Gestionnaires et personnels d'entretien et de maintenance des établissements recevant du public sensible

Exemples d'actions concrètes à mettre en œuvre

- Rédaction d'un guide des bons achats et des bonnes prestations d'entretien et de maintenance, écologiques et sains (ex : labels)
- Rédaction d'un guide sur le "construire et le rénover sain"
- Promotion des achats éco-responsables
- Recensement de l'existant en termes de réglementation/guides/bonnes pratiques
- Organisation de sessions d'information (ex : semaine de la qualité de l'air intérieur)
- Sensibilisation et accompagnement des gestionnaires des établissements soumis à la réglementation QAI, en faisant connaître le dispositif révisé sur la réglementation surveillance qualité de l'air intérieur

- Formation des agents d'entretien et de maintenance aux bonnes pratiques (collectivités, hôpitaux, ERP, etc.)

Exemples d'indicateurs à suivre

- Nombre de guides distribués présentant les bons achats et les bonnes prestations d'entretien et de maintenance
- Nombre de professionnels du bâtiment accompagnés
- Nombre de guides « construire et rénover sains » diffusés aux collectivités et gestionnaires de bâtiment
- Recensement des règlements et des guides de bonnes pratiques : oui/non
- Nombre d'agents d'entretien et de maintenance sensibilisés aux bonnes pratiques

Potentiels partenaires :

ADEME, UFC Que choisir, CLCV, collectivités, GRAINE, DREAL (DDTM) /DREETS, ARS, ASN, Conseils Départementaux, CNFPT, Fédérations Française du bâtiment, Compagnons du devoirs, AFPA, Apprentis d'Auteuil, FIMEA, AFV

Mesure 4.2.3

Développer, promouvoir et pérenniser la fonction de conseiller médical en environnement intérieur (CMEI) et de conseiller habitat et santé (CHS)

Les enjeux

Les CMEI/CHS sont des professionnels formés pour réaliser un diagnostic de l'environnement du patient atteint de maladies respiratoires, allergiques ou immunitaires. Ils se déplacent au domicile du patient pour auditer son environnement et peuvent être amenés à réaliser des analyses de paramètres physiques, chimiques et biologiques afin d'adapter les mesures d'éviction conseillées.

En Occitanie, on dénombre quelques personnes formées au métier de CMEI/CHS présentes dans les collectivités, en ARS ou dans des structures privées. Toutefois, celles-ci n'exercent pas le métier en tant que tel faute de dispositif existant pour structurer la prise en charge financière de ce type d'intervention.

Cette mesure prévoit dans un premier temps de faire un état des lieux des CMEI/CHS en Occitanie, d'identifier des structures (collectivités, établissements de santé ou autres...) qui pourraient porter le dispositif, de mettre en place le dispositif organisationnel et financier puis de le promouvoir auprès des pneumo-allergologues. Un lien avec les actions d'éducation thérapeutique du patient pourra à bon escient être envisagé.

Ces interventions pourront consister en des visites au domicile des patients souffrant de pathologies respiratoires, ou bien encore l'organisation de sessions de sensibilisation aux bons gestes pour protéger sa santé au sein de son logement.

Mots clefs

- CMEI – conseiller médical en environnement intérieur
- CHS – conseiller habitat et santé

Les publics et/ou territoire cibles

- Patients avec pathologie respiratoire avérée (ex : asthme) suivis par un pneumo-allergologue public ou privé
- Public jeune en priorité

Exemples d'actions concrètes à mettre en œuvre

- Mise en place de dispositifs de financement d'intervention de CMEI/CHS avec des partenaires identifiés (CH, école de l'Asthme, collectivités, associations, etc.)
- Promotion du dispositif d'interventions de CMEI/CHS auprès de pneumo-allergologues
- Renforcement du maillage territorial des CMEI/CHS en Occitanie (identifier les compétences disponibles sur le territoire)
- Mise en place, via un appel à projet, d'ateliers de sensibilisation par les CMEI/CHS

Exemples d'indicateurs à suivre

- Nombre de dispositifs de financement
- Nombre de CMEI intervenant dans la région
- Nombre de prescriptions
- Nombre de consultations/visites par les CMEI

Potentiels partenaires : Association Pour changer d'air, CH Toulouse et Montpellier, Mutualité Française, Pneumo-Allergologues en libéral (réseau), SCHS, DREAL, ARS

Objectif 4.3 : Prévenir les risques auditifs chez les jeunes

L'intérêt des jeunes pour la musique ne cesse d'augmenter. Cela se traduit par une hausse du temps d'écoute quotidienne de la musique, qui s'explique par l'individualisation et la dématérialisation des pratiques d'écoute²⁶.

Une étude menée par la Fédération Octopus en 2022 révèle que ²⁷:

- Les jeunes écoutent en moyenne 3h45 de sons amplifiés (comprenant la musique, les vidéos, les jeux vidéo, les appels téléphoniques en visioconférence...) par jour.
- Les adolescents d'Occitanie aiment écouter les sons amplifiés avec un son d'intensité moyenne (40 % d'entre eux) ou plutôt forte (41 % d'entre eux), d'après leur appréciation.
- Un peu plus de la moitié des jeunes (54,2 %) dit avoir déjà ressenti des troubles auditifs (bourdonnement dans les oreilles, impression de moins bien entendre...) après avoir écouté du son, dont seulement 2,7 % disent que cela leur est arrivé souvent.

Cet objectif vise à prévenir les risques auditifs pour les jeunes via le milieu scolaire et lors d'événements festifs. Il s'agit également d'agir auprès des concepteurs, gestionnaires et usagers des bâtiments pour la prévention de ces risques.

²⁶ Philippe Lombardo, Loup Wolff, 50 de pratiques culturelles en France, Culture Etudes, Ministère de la Culture, 2020-2

²⁷ Opale/CRDLA Culture, Jeunes, musiques et risques auditifs en Occitanie, Fédération Octopus, 2022

Mesure 4.3.1

Sensibiliser les enfants et les adolescents en milieu scolaire aux risques auditifs liés à l'écoute de la musique amplifiée

Les enjeux

Un jeune sur 4 se préparant à entrer sur le marché du travail présente un déficit auditif pathologique²⁸. Une enquête réalisée en 2015 auprès de collégiens a montré l'importance des niveaux sonores auxquels ils sont exposés, tout comme l'insuffisance des mesures préventives²⁹.

La réglementation fixe les seuils de décibels (DB) réglementaires suivants :

- 105 dB dans les lieux festifs fermés (salles de concert, salles de fêtes, bars, etc.) ;
- 100 dB pour les casques d'écoute et les tablettes.

En espace ouvert, le niveau de musique diffusée n'est pas réglementé, alors qu'un grand nombre de parents sont accompagnés de leurs enfants. La majorité n'a pas conscience des risques d'une exposition sonore excessive, ni de la sensibilité particulière de l'enfant.

Cette mesure vise à sensibiliser en milieu scolaire les enfants et les adolescents aux risques auditifs liés à l'écoute de la musique amplifiée.

Mots clefs

- Milieu scolaire
- Risque auditif
- Musique
- Enfant
- Adolescents

Les publics et/ou territoire cibles

- Enfants
- Adolescents (collège et lycée)

Exemples d'actions concrètes à mettre en œuvre

- Mise à disposition d'un kit pour sensibiliser aux risques liés au bruit, par exemple pour les équipes mobiles de prévention ou les animateurs/éducateurs du périscolaire
- Déploiement des campagnes de sensibilisation (notamment sur les effets de la musique amplifiée)

Exemples d'indicateurs à suivre

- Nombre de jeunes ayant bénéficié de l'action
- Nombre de kits de sensibilisation distribués

Potentiels partenaires : Éducation nationale, Collectivités locales (périscolaires), Écoles de musique / conservatoires

²⁸ Enquête ORS Midi-Pyrénées (2009) auprès de 5600 jeunes de 16 à 25 ans au moment de leur entrée sur le marché du travail.

²⁹ Enquête réalisée en Midi-Pyrénées, en 2015, auprès de 852 collégiens.

Mesure 4.3.2

Agir auprès du milieu festif et du grand public

Les enjeux

Les impacts sur la santé du bruit en milieu festif sont de deux ordres : les effets directs sur l'audition et les effets extra-auditifs.

Parmi les effets directs sur l'audition, on distingue 3 traumatismes :

- La surdité d'apparition progressive et insidieuse,
- Les acouphènes : bourdonnements ou sifflements d'oreilles désagréables, ponctuels ou permanents,
- L'hyperacousie : extrême sensibilité aux sons.

Parmi les effets extra-auditifs, on note l'apparition de perturbation du sommeil, de gêne auditive, et des effets sur les attitudes, les comportements, les performances et l'intelligibilité de la parole.

Plusieurs gestes sont à connaître et à adopter pour limiter ces risques : s'éloigner des enceintes, faire des pauses régulières dans une zone calme, porter des bouchons d'oreilles.

Cette mesure vise à transmettre au grand public les réflexes à adopter pour limiter les risques auditifs en milieu festif.

Mots clefs

- Milieu festif
- Risque auditif
- Musique

Les publics et/ou territoire cibles

- Adolescents
- Adultes
- Gestionnaires de lieux ou événements diffusant des sons amplifiés

Exemples d'actions concrètes à mettre en œuvre

- Déclinaison des campagnes de prévention nationales à l'échelle de la région
- Distribution de bouchons d'oreille et de casques
- Sensibilisation des gestionnaires de lieux diffusant des sons amplifiés sur leurs obligations réglementaires, notamment celle de disposer d'une étude d'impact des nuisances sonores (EINS)
- Mise à disposition des gestionnaires de lieux diffusant des sons amplifiés d'une liste de bureaux d'études en acoustique élaborant des EINS de qualité
- Incitation à l'élaboration par les collectivités de Chartes de la vie nocturne

Exemples d'indicateurs à suivre

- Nombre d'événements musicaux concernés
- Nombre de personnes sensibilisées
- Nombre de bouchons d'oreilles et de casques distribués

Potentiels partenaires : Octopus, collectivité locales, organisateurs d'événements festifs

Mesure 4.3.3

Agir auprès des concepteurs, gestionnaires et usagers des bâtiments

Les enjeux

Cette mesure vise à limiter l'exposition aux risques auditifs et à préserver la santé auditive du public et des salariés sur les lieux de diffusion de musique. Par exemple, le choix de revêtements et de portes présentant des caractéristiques acoustiques adéquates joue sur la position et la directivité des ondes sonores.

Elle vise également à réduire l'exposition aux risques auditifs dans les cantines scolaires. Dans ces lieux de vie, l'insonorisation des locaux ainsi que les matériaux de construction utilisés (carrelage, murs en béton peints, tables en formica, chaises à pieds métalliques), associés aux conversations et à l'agitation des enfants sont souvent responsables d'un niveau sonore trop élevé et présentant des risques pour la santé.

Cette mesure vise à accompagner les concepteurs, les gestionnaires et les usagers des bâtiments pour réduire leur exposition aux risques auditifs.

Mots clefs

- Risque auditif
- Bâtiment
- Construction

Les publics et/ou territoire cibles

- Concepteurs et gestionnaires de bâtiments
- Usagers des bâtiments, en ciblant le jeune public

Exemples d'actions concrètes à mettre en œuvre

- Mise en place d'actions de réduction du bruit dans les cantines scolaires
- Sensibilisation des collectivités territoriales à la prévention des risques auditifs
- Incitation des collectivités à développer des zones calmes / moments apaisés
- Accompagnement des mairies à gérer les bruits de voisinage (promotion du guide du CidB, facilitation du constat de bruit avec des applications mobiles, etc.)
- Incitation à la rénovation énergétique et acoustique des bâtiments d'habitation et ERP

Exemples d'indicateurs à suivre

- Nombre d'établissements scolaires sensibilisés
- Nombre de zones calmes développées par les collectivités

Potentiels partenaires : Etablissements scolaires, collectivités territoriales, Octopus

Annexes

Lexique

Informier

L'information seule ne suffit pas mais elle est essentielle tant pour les citoyens que pour les professionnels. Elle vise à partager, transmettre sans nécessairement attendre de la personne concernée un comportement ou une compétence spécifique.

L'information peut se faire au moyen d'activité de veille, de mise à disposition de ressources documentaires, de création de sites internet d'information, de plaquettes d'information, de conférences d'information, de la tenue de stands...

Sensibiliser

La sensibilisation vise à améliorer la connaissance des populations et des professionnels sur un problème de santé publique pour induire un regard réflexif favorable à une mobilisation vers un changement de comportement. La sensibilisation passe notamment par une réflexion et un travail sur ses propres représentations et celles des autres.

Former

Former correspond au fait de proposer un enseignant interactif visant le développement d'un processus d'acquisitions de compétences dans 3 domaines qui doivent être articulés :

- Celui du « savoir » issu des connaissances médicales, des sciences humaines et sociales ;
- Celui du « savoir-faire » : méthodologie, techniques et outils d'intervention ;
- Celui du « savoir-être » : aptitude à l'écoute, capacité d'adaptation.

Du fait de la prise en compte récente des problématiques en santé-environnement, il existe un réel besoin de formation. Il s'agit à la fois de former à la santé-environnementale de façon globale ou par thématique pour comprendre les constats et les enjeux, ainsi qu'à la prévention et la promotion en santé-environnement pour identifier des leviers d'action.

Eduquer

L'éducation a vocation à s'adresser de manière bienveillante à tous les citoyens. Elle a pour finalité d'accompagner les citoyens vers une prise de conscience de la complexité de leur environnement, vers l'acquisition de connaissances et de compétences qui leur permettent d'agir individuellement et collectivement sur les sujets d'environnement, de santé et sociétaux. In fine, l'éducation permet aux citoyens de faire des choix éclairés.

L'éducation s'appuie en priorité sur des pédagogies actives, visant à rendre les citoyens et les professionnels acteurs de leurs apprentissages afin qu'ils construisent leurs savoirs au travers de situations de recherche.

Mobiliser les citoyens

La mobilisation citoyenne tend à favoriser le passage à l'action des citoyens. Elle s'appuie sur la mise en œuvre d'actions éducatives visant à favoriser ou permettre l'engagement individuel et collectif. L'évaluation de ces actions est ainsi centrée sur l'engagement de chaque citoyen (progression, type d'engagement, nombre à s'être engagé, etc.)

Engager la participation citoyenne

La participation citoyenne poursuit l'objectif d'améliorer la qualité des décisions prises dans le cadre d'une politique publique, d'une action, d'un projet. Ce type d'action tend à impliquer les citoyens dans la compréhension, la définition, le traitement des questions qui les concernent (citoyens, usagers, habitants, salariés, etc.). Dans le cadre d'actions de participation citoyenne, l'évaluation cible le niveau d'influence du dispositif sur la décision.

Mettre en réseau (partenariats)

La mise en réseau vise à rassembler l'ensemble des acteurs œuvrant ou souhaitant développer des actions en santé-environnement. Elle tend à développer une culture commune en santé-environnement vectrice d'un déploiement quantitatif et qualitatif d'actions à destination des citoyens en Occitanie. Elle se matérialise par la création d'espaces d'échanges et de rencontres permettant de mutualiser les savoirs, croiser les regards, d'échanger sur les pratiques, de se former/co-former et de concevoir des actions communes et/ou complémentaires se basant sur l'ensemble des compétences en présence. Elle vise également à renforcer les partenariats entre les acteurs et les territoires engagés sur le sujet santé-environnement.

Membres du GRSE

Membres du Groupe Régional Santé-Environnement PRSE 4
Académie de Montpellier
Agglomération du Gard Rhodanien
ARS
ARS Occitanie
CESER
CHU Toulouse
CIVAM Occitanie
CLCV CLCV - Association nationale de consommateurs et usagers
CLS Pays Haut Languedoc et Vignobles
CLS Albi
CLS Pyrénées Cerdagne
Croix Rouge Occitanie
DRAAF
Gée Aude
GRAINE
GRAINE Occitanie
Infirmière libérale
IREPS
Mairie de Ramonville
Mairie de Toulouse
Mutualité Française Occitanie
Réel-CPIE de Lozère
Région Occitanie
Réseau Environnement Santé
Réseau Périnatalité Occitanie
Union régionale des CPIE
Université de Montpellier
Université de Toulouse
URPS Orthophonistes
Agence de l'eau Adour Garonne
Agglomération du grand albigeois
Association MOHICANS
AUA asso urbanisme Toulouse

CEREMA
CESER
CHU Montpellier
CLS Pays Midi Quercy
CLS/CLSM Grand Montauban Communauté d'Agglomération
CODES 34
Communauté de communes Terres des Confluences (CLS/CLSM)
Conseil départemental du Gard
FHP Occitanie
FIMEA et Unikalo
IREPS Occitanie
Montpellier Méditerranée Métropole
Santé Publique France
URPS (Masseur Kinésithérapeute)
Ville de Montpellier
SCHS Tarbes (Service Communal Hygiène & Santé)
URPS Ide
FREDON Occitanie
Aude Nature
FHP Occitanie
DRAAF
CREAI ORS
INRAE
GRAINE
CPIE Terres Toulousaines

CLS Grand Quercy
DRAAF
Réseau Environnement Santé
FREDON Occitanie
URPS (Médecins Libéraux de France)
CHU Montauban
UFC Que Choisir
ATMO
Ordre des vétérinaires
Ville de Montpellier
ARB Occitanie
Primum non nocere
Clinique Montberon
Responsable prescription France VMI
Autorité de sureté nucléaire
SCHS Toulouse
OCTOPUS
SCHS Toulouse
CHU Toulouse
Agglomération du Gard rhodanien
Maire de Bagnols sur Cèze
Ville de Montpellier
DREETS
Agence Environnement & Santé
CHU Toulouse

DREETS
SCHS Toulouse
CLS Pyrénées Cerdagne
Ville de Narbonne
SCHS Montpellier

VERSION EN CONSULTATION

Acronymes

AAP : Appel à projet

ACM : Accueils Collectifs de Mineurs

ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

AD'OCC : Agence de développement économique d'Occitanie

AEP : Alimentation en eau potable

AFEST : Action de formation en situation de travail

AFPA : Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes

AFV : Association Française de la Ventilation

ARB : Agence Régionale de la Biodiversité

AREC : Agence Régionale Energie Climat

ARS : Agence Régionale de Santé

ASN : Autorité de sûreté nucléaire

AUAT : Agence d'urbanisme et d'aménagement Toulouse aire métropolitaine

C2DS : Comité pour le Développement Durable en Santé

CAF : Caisse d'allocations familiales

CAUE : Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

CCHF : Fièvre hémorragique de Crimée-Congo

CEREMA : Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

CHS : Conseiller Habitat Santé

CHU : Centre Hospitalier Universitaire

CLCV : Consommation Logement Cadre de vie

CLS : Contrat Local de Santé

CMEI : Conseiller Médical en Environnement Intérieur

CNFPT : Centre National de la Fonction Publique Territoriale

COV : Composés organiques volatiles

CPAM : Caisse primaire d'assurance maladie

CPTS : Communauté professionnelle territoriale de santé

CREAI : Centre Régional d'Etudes, d'Actions et d'Informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité

CRPPE : Centre régional de pathologies professionnelles et environnementales

CTG : Convention Territoriale Globale

DAC : Dispositifs d'appui à la coordination

DD ARS : Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé

DGS : Direction Générale de la Santé

DRAPPS : Dispositif Régional d'Appui en Prévention et Promotion de la Santé Occitanie

DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

DREETS : Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

DU : Diplôme Universitaire

EEE : Espèce exotique envahissante

EHESP : École des hautes études en santé publique

EID : Entente Interdépartementale de Démoustification

EPCI : Etablissements publics de coopération intercommunale

ERP : Etablissement recevant du public

ESPT : Elus santé publique et territoires

FAO : Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture

FFB : Fédération française du bâtiment

FIMEA : Fédération Interprofessionnelle des Métiers de l'Environnement Atmosphérique

FREDON : Fédérations régionales de lutte et de défense contre les organismes nuisibles

GRSE : Groupement régional en santé-environnement

HAP : Hydrocarbures aromatiques polycycliques

HCSP : Haut Conseil de la santé publique

INET : Institut National des études territoriales

IREPS : Instance Régionale d'Education et de Promotion Santé

ISS : Inégalités sociales de santé

JEVI : Jardin, espaces végétalisés et infrastructures

MSA : Sécurité sociale agricole

MSP : Maison de santé pluriprofessionnelle

OFB : Office français de la biodiversité

OMS : Organisation mondiale de la santé

OMSA : Organisation mondiale de la santé animale

ORS : Observatoire Régional de la Santé

PAT : Projet alimentaire territorial

PCAET : Plan climat-air-énergie territorial

PFAS : Substances per- et polyfluoroalkylées

PGSSE : Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux

PLH : Plan local de l'habitat

PLUI : Plan local d'urbanisme intercommunal

PMI : Protection maternelle et infantile

PNSE : Plan national santé-environnement

PNUE : Programme des nations unies pour l'environnement

PRSE : Plan régional santé-environnement

QAI : Qualité de l'Air Intérieur

R2ESE : Réseau Régional Eduquer en Santé-Environnement

RAM : Relai petit enfance

Réseau EEDD : Réseau d'Education à l'Environnement et au Développement Durable

SCHS : Service Communal d'Hygiène et de Santé

SCoT : Schéma de cohérence territoriale

SPF : Santé Publique France

SRAV : Savoir rouler à vélo

URCAUE : Union régionale des Conseils d'architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

VERSION EN CONSULTATION